



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

52^e séance plénière

Lundi 6 novembre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri. (Finlande)

*En l'absence du Président, M. Mungra
(Suriname), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 3 de l'ordre du jour

Pouvoirs des représentants de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/55/537 et Corr.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs se lit comme suit :

« L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qui y figure,

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »

Nous allons maintenant prendre une décision sur la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs telle qu'elle figure dans le paragraphe 13 de son premier rapport.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran pour une explication de

vote ou de position avant que l'Assemblée ne prenne une décision sur le projet de résolution.

M. Hamzehei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite exprimer des réserves en ce qui concerne les parties du premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/55/537 et Corr.1) qui concernent les pouvoirs d'Israël. Conformément à la position du Gouvernement de la République islamique d'Iran sur cette question, ma délégation souhaite se dissocier des parties du rapport qui portent sur l'approbation des pouvoirs d'Israël.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La Commission de vérification des pouvoirs a adopté le projet de résolution recommandé dans le paragraphe 13 de son rapport sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/16)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 3 de l'ordre du jour.

Point 14 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence (A/55/284 et Corr.1)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Projet de résolution (A/55/L.25)**Amendement (A/55/L.26)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'invite le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Mohamed Elbaradei, à présenter le rapport de l'Agence pour 1999.

M. Elbaradei (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Le Sommet du millénaire qui a eu lieu début septembre a focalisé l'attention du monde sur un certain nombre d'objectifs fixés pour le nouveau millénaire : instauration d'une paix mondiale durable, élimination de la pauvreté, lutte contre la maladie et protection de l'environnement. Dans les mesures prises pour atteindre ces objectifs, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle modeste mais essentiel. Je vais aborder brièvement les trois fonctions fondamentales de l'Agence : son rôle en tant que catalyseur du développement et du transfert pacifique des technologies nucléaires, ses efforts pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et faire avancer le désarmement nucléaire, et ses travaux tendant à établir et à maintenir un régime de sûreté nucléaire global.

Les technologies nucléaires offrent des solutions privilégiées – et parfois les seules solutions – à beaucoup de problèmes économiques et sociaux. L'AIEA, conformément à son statut, sert de catalyseur au développement et au transfert de ces technologies.

En 1999, l'énergie nucléaire a fourni environ un sixième de l'ensemble de l'électricité. Les tendances varient selon les régions : certains pays abandonnent progressivement les centrales nucléaires, tandis que d'autres ont entrepris de nouvelles constructions ou une recherche et une expansion innovantes. Si l'avenir de l'énergie atomique demeure incertain, il est évident que certains facteurs seront cruciaux pour cet avenir : la sûreté des installations; la faisabilité dans la pratique d'une gestion des déchets radioactifs, qui soit sûre et écologiquement rationnelle; l'aptitude à rendre l'énergie nucléaire économiquement compétitive; le besoin croissant de sources d'énergie soucieuses de l'environnement; et l'acceptation du public. Les projections de la demande globale d'énergie, qui prennent en compte les besoins d'évoluer des pays en développement, et l'augmentation prévue de la population à hauteur de deux milliards au cours des deux prochaines décennies, ont conduit le Conseil mondial de l'énergie à conclure que la dépendance totale de combustibles

fossiles et de grandes installations hydroélectriques ne saurait durer et que la position actuelle eu égard aux besoins en énergie nucléaire devait être stabilisée, avec la possibilité de l'élargir à l'avenir.

Dans ce contexte, le rôle de l'Agence est d'aider à faire en sorte que l'option de l'énergie nucléaire demeure ouverte, processus qui exige d'accorder une juste place à l'énergie nucléaire lors du débat sur l'évaluation comparative des sources d'énergie, de préserver les connaissances nucléaires, de moins en moins de jeunes optant pour une carrière dans le nucléaire et, avant tout, de développer des réacteurs et des technologies novateurs pour le cycle du combustible nucléaire.

Pour réussir, les réacteurs et les technologies novateurs pour le cycle du combustible doivent, par définition, être sûrs en termes d'exploitation et de déchets évacués, de résistance à la prolifération, de coût effectif et d'adaptation aux différentes applications et aux besoins en énergie. L'Agence entend créer plus tard cette année un groupe d'étude chargé de la question des réacteurs novateurs pour évaluer la demande en technologie et en énergie des utilisateurs éventuels, d'évaluer les efforts consentis actuellement dans ce domaine et déterminer quelle recherche et quel développement additionnels devraient être favorisés pour répondre aux besoins des États membres. Nous oeuvrerons évidemment en coopérant étroitement dans le cadre d'autres initiatives nationales et multinationales qui pourraient exister dans ce domaine.

Une partie importante des activités de l'Agence dans le domaine de la technologie nucléaire sont liées aux applications autres que celle de la génération d'électricité. Les projets de recherche que coordonne l'Agence, et qu'appuient nos services de recherche et nos laboratoires, se concentrent sur l'utilisation des techniques nucléaires et des radio-isotopes afin, notamment, d'accroître la production alimentaire, de lutter contre la maladie, de gérer les ressources en eau et de protéger le milieu terrestre et marin. Dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, par exemple, les techniques de stérilisation des insectes ont abouti à des améliorations notables dans la production de bétail et de la production de fruits; les mutations par induction de radiations ont été utilisées pour obtenir un meilleur rendement des récoltes et une qualité supérieure; et une irradiation directe des produits alimentaires a été utilisée pour préserver leur fraîcheur et éliminer les organismes causant des maladies.

Chaque année, de nouvelles techniques nucléaires liées à la santé humaine sont mises au point. Cette année, le programme d'aide et de coordination de l'Agence met l'accent sur la validation des nouveaux outils nucléaires permettant de diagnostiquer les souches du paludisme et de la tuberculose résistant aux produits chimiques. D'autres travaux sont liés aux procédures de diagnostic à l'appui d'applications médicales allant de la pédiatrie à la cardiologie et à l'utilisation d'isotopes stables dans les études sur la malnutrition en vue de suivre la trace de la consommation de vitamines et autres substances nutritives.

La gestion des ressources en eau est un domaine qui suscite une inquiétude croissante partout dans le monde. À l'heure actuelle, plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau salubre et environ les deux tiers de la communauté mondiale se heurteront à une pénurie d'eau salubre d'ici à 2025.

Outre les projets sur les techniques de dessalement, l'Agence a appuyé l'utilisation poussée par les États membres des isotopes en ce qui concerne l'hydrologie afin de localiser les nappes d'eau souterraines dans les formations aquifères en vue de la gestion durable des ressources en eau. Nous avons également commencé à appuyer les États membres qui envisagent d'explorer l'utilisation d'accélérateurs perfectionnés à faisceaux électroniques pour décontaminer et désinfecter les eaux usées et l'eau potable.

D'autres projets de l'Agence portent sur une variété d'analyses environnementales et de techniques de nettoyage. Par exemple, l'utilisation de radiations ionisantes pour nettoyer les gaz de cheminée des usines qui utilisent le charbon – une technologie que l'Agence favorise – fait maintenant l'objet de démonstrations ou est en voie d'exploitation en Bulgarie, en Chine, au Japon et en Pologne. Une autre importante initiative récente a trait à la coordination des efforts entrepris par l'Agence pour faire progresser les techniques nucléaires dans la détection des mines terrestres anti-personnel, qui continuent de mutiler des civils dans les régions où des conflits ont sévi dans le passé.

Dans chacun de ces domaines d'application nucléaire, l'Agence cherche à favoriser l'évolution et l'application de techniques de nature à servir les priorités de ses États membres, tout en focalisant son attention sur les besoins particuliers des pays en développement. Chaque fois que la technologie nucléaire se révèle le moyen le plus efficace de résoudre un pro-

blème donné et qu'un pays bénéficiaire dispose des infrastructures nécessaires, l'Agence veille à ce que la technologie soit transférée de façon sûre et efficace. En 1999, le coût de notre programme de coopération technique s'est élevé à 64 millions de dollars et englobait plus de 850 projets. Le rapport de l'AIEA pour 1999, dont l'Assemblée est saisie, fournit des informations plus détaillées sur ces réalisations et autres réalisations de l'Agence.

Le système de garanties de l'Agence est destiné à donner l'assurance que les matières et les installations nucléaires sont exclusivement utilisées à des fins pacifiques. Au cours des dernières années, nous avons renforcé les capacités des garanties pour être en mesure de donner l'assurance que les matières nucléaires déclarées n'étaient pas détournées à des fins non pacifiques mais aussi, et pas moins important, que ni matières ou activités nucléaires non déclarées n'avaient été décelées. Ces assurances circonstanciées ne peuvent, néanmoins, s'adresser qu'aux seuls États qui appliquent à la fois l'accord d'ensemble de garanties et son protocole additionnel. L'Agence est en train d'élaborer également des « garanties intégrées » – combinaison optimale des garanties traditionnelles de sécurité et de celles du protocole additionnel pour renforcer le rapport coût-efficacité tout en parvenant à un haut niveau d'efficacité.

Plus tôt cette année, la sixième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été convoquée à New York. Dans le Document final, la Conférence reconnaît que les garanties de l'AIEA sont un élément essentiel du régime de non-prolifération et souscrit aux mesures de renforcement des garanties du protocole additionnel. Le même document note, néanmoins, que 51 États parties au Traité n'ont pas encore mis en application les accords complets de garanties. Les chiffres relatifs au protocole additionnel sont également décevants : avec les 11 qui ont approuvé le protocole au cours de l'année dernière le nombre total d'États est de 55 mais à ce jour seuls 17 d'entre eux ont pris des mesures pour le mettre en vigueur. J'invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait à conclure et à mettre en application leurs accords respectifs de garanties et les protocoles additionnels.

Depuis décembre 1998, l'Agence a été incapable de s'acquitter du mandat qui lui a été confié en Iraq conformément à la résolution 687 (1991) et autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité

des Nations Unies. En conséquence, il nous est impossible à ce stade de donner l'assurance que l'Iraq honore les obligations qui lui incombent en vertu de ces résolutions. En janvier dernier, avec la coopération des autorités irakiennes, nous avons procédé à une inspection au titre de l'accord de garanties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nos inspecteurs ont été en mesure de vérifier en Iraq la présence de matières nucléaires conformément à son système de garanties. Il est certain que cette inspection n'a pas eu lieu pour procéder à des activités de contrôle et de vérification dont l'exécution est demandée dans la résolution du Conseil de sécurité – pas plus qu'elle ne pouvait leur servir de substitut. L'Agence doit pouvoir retourner en Iraq si nous voulons la mettre en mesure de donner les assurances renforcées que demande le Conseil de sécurité. Nous continuons de maintenir un plan et des capacités opérationnels qui devraient permettre de reprendre nos activités après un court préavis. Si elle peut vérifier que les activités nucléaires, passées et présentes, de l'Iraq n'ont pas changé depuis décembre 1998, l'Agence sera en mesure d'aller de l'avant dans l'application de son plan en cours de contrôle et de vérification.

L'Agence n'est toujours pas en mesure de vérifier que toutes les matières nucléaires relevant des garanties dans la République populaire démocratique de Corée ont été déclarées. Pour vérifier l'exactitude de la déclaration initiale de ce pays sur les garanties l'Agence devra entreprendre toute une série d'activités avec la pleine coopération de la République populaire démocratique de Corée. Compte tenu du fait que le processus complet de vérification pourrait demander trois ou quatre ans, ces activités doivent commencer immédiatement si on veut qu'il soit donné suite comme prévu au projet de réacteurs à eau ordinaire, prévu dans le cadre agréé entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée. Compte tenu de l'évolution positive intervenue récemment dans la péninsule de Corée, il faut espérer que la République populaire démocratique de Corée sera sous peu prête à amorcer à cette fin une coopération active avec l'Agence. La normalisation de ses relations avec la République populaire démocratique de Corée aiderait également l'Agence à offrir d'importants avis et des connaissances spécialisées en ce qui concerne le projet de réacteurs à eau ordinaire.

Conformément au mandat de la Conférence générale, j'ai poursuivi mes consultations avec les États de

la région du Moyen-Orient eu égard à l'application de garanties intégrales à toutes les activités nucléaires au Moyen-Orient et à la promotion d'accords modèles de nature à contribuer à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Hélas, peu de progrès ont été accomplis à ce jour. Inutile de dire que je continuerai d'user de tous les moyens dont je dispose dans le cadre de mon autorité pour faire avancer ce mandat. Aller de l'avant vers un règlement d'ensemble dans la région fortifierait certainement ma capacité de progresser. À la Conférence générale de cette année, on m'a demandé de prendre des dispositions pour tenir un forum lors duquel les participants du Moyen-Orient et d'autres parties intéressées pourraient tirer profit de l'expérience des autres régions, y compris dans le domaine du renforcement de la confiance, qui est nécessaire à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Le secrétariat de l'Agence continue de s'entretenir avec la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sur les méthodes permettant de vérifier que les matières nucléaires excédentaires ne sont plus nécessaires à leurs programmes militaires. Ces vérifications doivent être suffisantes pour donner l'assurance à la communauté internationale que les matières ont été irréversiblement retirées comme n'étant plus nécessaires à des fins militaires. En septembre, les États-Unis d'Amérique et la Russie signeront également un accord bilatéral sur la gestion et l'élimination du plutonium. Par ce nouvel accord, chaque partie s'engage à retirer 34 tonnes d'armes au plutonium de son programme d'armement et à procéder promptement à des consultations en vue de conclure un accord avec l'AIEA pour permettre à celle-ci de vérifier les mesures prises. Je salue cet accord en tant que jalon sur la voie du contrôle des armes nucléaires.

Le troisième domaine majeur des activités de l'Agence concerne la sûreté – sûreté nucléaire, sûreté radiologique et sûreté des déchets radioactifs. Si la sûreté est une responsabilité nationale, la coopération internationale en ce qui concerne la sûreté de questions qui y sont liées s'est révélée indispensable. Les résultats concrets accomplis continuellement dans le cadre de la coopération internationale menant vers le renforcement de la sûreté des installations nucléaires en Europe orientale est, en l'occurrence, un important élément.

Le régime international de sûreté englobe trois principaux éléments : les conventions internationales,

un organisme sur des normes de sécurité internationalement convenues et des mécanismes pour l'application de ces normes. Les conventions dans le domaine de la sûreté tendent à créer des normes contraignantes qui englobent les activités de l'ensemble du cycle du combustible. À ce jour, l'Agence a élaboré des conventions qui englobent la sûreté des réacteurs de puissance, la sûreté des déchets radioactifs et de la gestion des combustibles usés ainsi que la notification rapide et l'assistance en cas d'accident nucléaire et la sécurité physique. L'Agence continue d'identifier les domaines où des normes contraignantes sont nécessaires, comme les questions de la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible.

L'Agence a également progressé notablement au cours des dernières années dans la mise à jour des normes de sûreté de son organisme de réglementation; au total, il y aura près de 80 normes nouvelles ou révisées. Pour être effectives, ces normes doivent être exhaustives, convenues internationalement et sujettes à un examen périodique par des confrères. Selon moi, une fois convenues, ces normes doivent être appliquées uniformément par tous les États, comme c'est le cas dans le domaine de l'aviation, qui est sous l'égide de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OIAAC).

Les services de sûreté de l'Agence – évaluation de la sûreté des réacteurs opérationnels, examen des aménagements et examen des réglementations – continuent aussi de contribuer sensiblement à la promotion d'une culture globale de la sûreté nucléaire par le biais de l'examen par des confrères et des échanges d'information.

L'Agence continue également à focaliser l'attention internationale sur les menaces qui pèsent sur la santé publique en raison de ce que l'on appelle les «sources orphelines» de rayonnements – c'est-à-dire les sources que les autorités nationales ne contrôlent plus. L'année dernière, une aide a été apportée à plusieurs États membres. Hélas, cinq personnes sont mortes au cours de cette même période en Thaïlande et en Égypte à la suite d'accidents impliquant des sources radiologiques. Nous avons œuvré longuement pour renforcer l'aptitude des États membres à faire face à de telles situations d'urgence, mettant l'accent sur le renforcement des infrastructures, l'élaboration de guides nationaux sur les sources de rayonnements et le renforcement des structures de contrôle. Qui plus est, nous avons intensifié l'éducation, la formation et l'échange

d'information entre régulateurs, utilisateurs et fabricants, et récemment nous avons communiqué à tous les États et à toutes les organisations internationales pertinentes un Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources de rayonnements et de matières radioactives.

L'une, peut-être, des questions les plus décisives dans le présent débat sur la technologie nucléaire est néanmoins la sécurité de la gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs. Tandis que les experts sont persuadés que les déchets géologiques sont sûrs, exploitables au plan technique et responsables au plan écologique, le public en général demeure sceptique, et le volume des déchets de haute activité continue de croître. Plusieurs pays sont impliqués dans des projets relatifs aux déchets géologiques. La recherche est également active en ce qui concerne les méthodes réversibles d'élimination des déchets, qui permettent de retrouver plus tard les déchets, si désiré. Les chercheurs se concentrent également sur la transmutation des déchets et autres techniques en vue de réduire l'activité ou le volume des déchets à vie longue. L'Agence continue de maintenir l'attention internationale sur la question des déchets afin d'accélérer le progrès vers des solutions applicables et rapprocher la perception des experts techniques et celle du public en général.

L'examen actuel de parties du programme de l'Agence montre clairement que la portée des activités de l'AIEA continue de s'étendre –que ce soit en raison d'une nouvelle répartition de la vérification des mesures de contrôle des armes nucléaires, d'une demande d'aide des pays en développement dans la gestion des ressources en eau ou du besoin d'aide pour assurer la sûreté d'une installation destinée au cycle du combustible. Compte tenu néanmoins du fait que le budget connaît une croissance réelle zéro, à laquelle l'Agence se tient depuis 10 ans, il n'est pas possible de donner suite à certaines demandes prioritaires, et même si on y parvenait ce serait au prix d'une dépendance croissante et excessive de ressources extrabudgétaires, qui aurait un impact négatif sur notre aptitude à appliquer nos programmes avec l'efficacité et la productivité que l'on peut en attendre.

J'ajouterai que pour l'Agence il est de plus en plus difficile de recruter et de garder un personnel qualifié. Compte tenu de nos besoins en personnel hautement spécialisé et des fonds limités dont on dispose, recruter et garder un personnel scientifique se révèle particulièrement problématique, et il en va de même

pour ce qui est de la technologie de l'information. Cette situation n'ira qu'en s'intensifiant tant que rémunérations et conditions d'emploi à l'ONU continueront à ne pouvoir rivaliser avec celles des secteurs privé et public.

Le Service commun doit devenir plus souple afin de pouvoir satisfaire les besoins de ses organisations et appuyer leurs initiatives de réforme de la gestion des ressources humaines. À cet égard, la proposition qu'a faite le Secrétaire général, au nom de tous les dirigeants des organisations du système des Nations Unies, d'examiner la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) mérite d'être étudiée de très près en se fixant pour objectif ultime de renforcer le service civil international et de restaurer la compétitivité du Service commun.

Nous continuons d'envisager les moyens de satisfaire aux demandes croissantes dont sont l'objet les ressources de l'Agence et recourons à une stratégie quinquennale à moyen terme pour améliorer la planification, l'application et l'évaluation de nos activités. La nouvelle approche fondée sur les résultats dont fait l'objet la programmation et la budgétisation est axée davantage sur les résultats – les changements réels obtenus pour nos États Membres – que sur la production, comme le nombre de réunions ou de publications, afin de fixer plus rigoureusement les priorités. Pour toutes ces activités, l'accent doit être mis sur la démarche «une maison» afin d'améliorer la coordination de nos divers programmes, de mieux utiliser nos ressources et de doter le secrétariat d'une structure plus rentable.

J'ajouterai encore, que l'AIEA continue de jouer un rôle clef pour ce qui est de veiller au partage global des bénéfices de la technologie nucléaire, à la sûreté du déroulement des activités nucléaires et à la fourniture à la communauté internationale d'un cadre de travail crédible pour contenir la prolifération des armes nucléaires et aller de l'avant vers un désarmement nucléaire. Notre aptitude à poursuivre efficacement ces fonctions dépend, néanmoins, de la volonté politique et de l'appui financier des Membres, qui, je veux croire et espérer, continueront de se montrer ouverts.

Enfin, je tiens à terminer en exprimant ma sincère reconnaissance au Gouvernement autrichien qui continue de se montrer un hôte généreux et courtois pour l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Nigéria qui va présenter le projet de résolution A/55/L.25.

M. MBanefo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Pour commencer, qu'il me soit permis de remercier le Directeur général de son rapport exhaustif sur l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il est remarquable que l'Agence ait continué sous sa direction à s'acquitter de ses principaux mandats : servir de catalyseur au développement et au transfert de la technologie, être une autorité reconnue dans le domaine de la sûreté nucléaire et servir d'instrument de vérification de la non-prolifération nucléaire.

Je suis particulièrement heureux de noter que ces efforts ont aidé dans une large mesure à faire face aux objectifs globaux de l'humanité : vivre à l'abri de la crainte et du besoin – les principaux défis qu'elle doit relever. À cet égard, je note aussi avec satisfaction la confiance accordée à l'Agence dans le Document final de la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui réaffirme sa contribution au développement durable, à la non-prolifération et à la sûreté.

Le Nigéria attache une grande importance aux objectifs de l'Agence et a montré à plusieurs occasions son attachement et son appui politiques à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'aux efforts de non-prolifération générale, spécialement ceux qui tendent à contenir la progression des armes nucléaires et de toutes les formes d'armes de destruction massive. Ces objectifs ont pesé dans sa décision de devenir membre de l'Agence en 1964. Le Nigéria est donc particulièrement honoré de présenter, en sa qualité de Président de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le projet de résolution A/55/L.25, sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est une réflexion sur les importantes questions soulevées au préalable dans le rapport présenté par le Directeur général et les résolutions pertinentes adoptées dans leur majorité par consensus à la quarante-quatrième session de la Conférence générale de l'AIEA. Je soulignerai donc brièvement les principaux points de ce projet.

Son préambule contient 18 alinéas et son dispositif 14 paragraphes. Ce projet réaffirme l'importance que les États Membres attachent à la modification relative à l'article VI du statut. Il tend à élargir la compo-

sition du Conseil des gouverneurs, dont le nombre passerait de 35 à 43. Le projet de résolution A/55/L.25 encourage, dans un paragraphe du dispositif, tous les États membres de l'AIEA qui ne l'ont pas encore à ratifier cette modification. De même, il consacre un paragraphe à la modification du paragraphe A de l'article XIV du statut, qui prévoit l'adoption par l'Agence d'un cycle budgétaire biennal et encourage tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier cette modification.

Le projet de résolution attire l'attention sur la pertinence croissante du régime de non-prolifération; sur les accords de garanties, spécialement du fait qu'ils ont un impact direct sur la vérification et le renforcement de la confiance en général; et, en particulier, sur le besoin de l'Agence de maintenir et de renforcer l'efficacité et le rapport coût-efficacité du système intégré des garanties, conformément au statut de l'Agence. Il souligne en particulier l'importance du Modèle du protocole additionnel approuvé le 15 mai 1997.

Le projet de résolution rappelle également l'inquiétude de la communauté internationale au sujet de l'énergie nucléaire en République populaire démocratique de Corée et en Iraq. Il exprime l'inquiétude que suscite l'incapacité de l'Agence de vérifier que la déclaration initiale des matières nucléaires faite par la République populaire démocratique de Corée est exacte et complète et, par conséquent, son incapacité de conclure qu'il n'y a pas eu de détournement de matières nucléaires en République populaire démocratique de Corée. Il engage ce pays à respecter intégralement l'accord de garanties qu'il a conclu avec l'Agence. S'agissant de l'inspection en Iraq, le texte souligne le besoin d'appliquer intégralement toutes les résolutions du Conseil de sécurité le concernant et de permettre à l'Agence de se rendre partout où elle doit le faire pour s'acquitter de son mandat.

Le projet attire également l'attention sur l'entrée en vigueur, le 24 octobre 1996, de la Convention sur la sûreté nucléaire et prend note avec satisfaction des résultats de la première réunion d'examen des parties contractantes à la Convention. Il escompte des améliorations en matière de sûreté, en particulier dans tous les domaines qui ont été trouvés déficients. Il engage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à prendre les mesures nécessaires pour devenir parties à la Convention commune sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

Le projet de résolution à l'examen est l'aboutissement d'un dur labeur. Le consensus a été possible après examen de nombreuses propositions émanant de différentes délégations à Vienne. À cet égard, le Nigéria a pris connaissance des contributions véritables de toutes les délégations, qui ont permis de parvenir à un texte transparent et équilibré. Il est certain que ce texte présente de façon factuelle et fiable les principales questions abordées par l'Agence au cours de la période à l'examen. À cette étape, je tiens à exprimer la reconnaissance des auteurs du projet de résolution et particulièrement des deux Vice-Présidents du Conseil des gouverneurs, l'Australie et la Pologne.

Je tiens également à exprimer notre reconnaissance pour l'appui et la coopération dont nous avons bénéficié à Vienne et ici, à New York, de la part des secrétariats de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte qui va présenter l'amendement au projet de résolution A/55/L.25, contenu dans le document A/55/L.26.

M. Aboulgheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens, pour commencer, exprimer mes sincères remerciements au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed Elbaradei, pour son excellente présentation du rapport annuel de l'Agence pour 1999. C'est également un plaisir que de pouvoir le féliciter pour sa contribution particulière à l'élaboration des programmes et des activités de l'Agence au cours des trois dernières années. Cette contribution se traduit dans le rôle accru que joue l'Agence dans les applications pacifiques au service de l'humanité de l'énergie nucléaire dans divers domaines et dans l'amélioration de l'infrastructure concernée.

La délégation égyptienne a présenté à la quarante-quatrième session de la Conférence générale de l'AIEA un examen exhaustif de tous les domaines auxquels elle coopère avec l'Agence ainsi que du rôle que nous essayons de jouer au niveau tant régional qu'international dans le cadre du rôle même de l'Agence et de ses programmes. C'est dans ce contexte que je vais aborder diverses questions auxquelles l'Égypte attache une importance particulière.

L'Agence joue un rôle de premier plan dans l'établissement de critères techniques de nature à garantir l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et contribue aux programmes de coopération technique

qui favorisent l'utilisation de la technologie nucléaire dans nombre de pays. Cela ne doit pas, néanmoins, nous amener à méconnaître un autre aspect important du travail de l'Agence, qui découle de sa responsabilité en tant que principal pilier du régime de non-prolifération.

L'Égypte attache une grande importance à la réalisation des objectifs de non-prolifération et de désarmement partout dans le monde. Elle estime que pour progresser à cet égard, particulièrement dans la région du Moyen-Orient, cette question doit être examinée d'urgence en raison des possibilités que pourrait offrir son impact positif pour assurer la stabilité dans l'ensemble de la région. Dans le cadre de ces efforts, l'Égypte cherche depuis 1974 à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Depuis 1980, l'Assemblée générale a lancé des appels en faveur de la création d'une telle zone dans toute une série de résolutions adoptées par consensus.

À la suite de cet appui unanime de la communauté internationale à la création d'une telle zone, le Président Mohamed Hosni Mubarak a demandé, en avril 1990, la création au Moyen-Orient d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive. Cette initiative était le prolongement et la promotion naturelle de l'appel constant de l'Égypte à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient.

En appui à ces efforts, et en raison de l'importance de ce sujet, l'Égypte, par l'intermédiaire de l'AIEA, a demandé, année après année, que soit appliqué l'ensemble du système de garanties de l'Agence à toutes les installations nucléaires au Moyen-Orient. Ces efforts et appels ne sont ni égyptiens ou arabes; il s'agit d'efforts internationaux auxquels tous les autres pays, sans égard à leurs diverses alliances et orientations, nous ont rejoints. La communauté internationale a exprimé sa position en adoptant par consensus le Document final de la sixième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a eu lieu en 2000.

Dans le document, l'Assemblée se félicite de l'adhésion de tous les pays du Moyen-Orient, à l'exception d'Israël, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. On y souligne l'importance de l'adhésion d'Israël au Traité et de la nécessité pour lui de soumettre ses installations nucléaires au système d'ensemble de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin d'atteindre l'objectif idéal :

assurer l'adhésion universelle à ce traité au Moyen-Orient.

La semaine dernière, la Première Commission a ainsi adopté une résolution au titre du point 76 relatif au danger de la prolifération au Moyen-Orient. La résolution a été adoptée à une majorité de 139 voix; dans le paragraphe 2 du dispositif, on souligne l'importance de l'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération. Israël y est nommément mentionné et un appel lui est lancé pour qu'il soumette ses installations nucléaires à l'ensemble du système de garanties de l'AIEA. Je tiens à souligner que ma déclaration ne constitue pas une attaque contre Israël pas plus qu'une critique, bien qu'Israël la perçoive ainsi et qu'il ait réitéré cette vue dans les déclarations qu'il a faites devant l'organe international. C'est au contraire un appel lancé en faveur d'une paix d'ensemble et durable s'appuyant sur de solides fondations. Il est grand temps pour Israël d'agir de façon positive à cet égard et de se conformer à la volonté internationale en adhérant au Traité sur la non-prolifération et en soumettant ses installations nucléaires à l'ensemble du système de garanties de l'Agence. Il doit également renoncer à sa doctrine désuète de la dissuasion.

L'Égypte continuera, néanmoins, avec enthousiasme à œuvrer à l'application de l'ensemble du système de garanties de l'AIEA au Moyen-Orient, sans exception. Nous appuyons les efforts qui sont entrepris pour renforcer le système de garanties, car il constitue le principal mécanisme international de vérification. L'AIEA œuvre en faveur de l'amélioration et de l'appui au système de garanties par le biais de l'adoption en 1997 d'un Modèle de Protocole aux accords de garanties – je veux parler du 93 + 2 – qu'appuie l'Égypte – un système qui offre le cadre juridique nécessaire pour améliorer la capacité de l'Agence de déceler des activités et matières nucléaires non déclarées. L'Agence joue un rôle important pour ce qui est d'inciter les pays à signer et à appliquer les accords complets de garanties, conformément à l'article 111, paragraphe 1 du Traité, qui offre la base nécessaire à l'Agence pour vérifier que les matières nucléaires ne sont pas détournées de leurs activités déclarées. Qui plus est, c'est là l'essentiel des activités de vérification que l'AIEA mène conformément au régime de non-prolifération.

Je tiens à réaffirmer que tout abandon de nos responsabilités ou de l'engagement que nous avons pris d'appliquer le système d'ensemble de garanties aurait

des conséquences négatives et dangereuses pour la crédibilité du système de garanties dans son ensemble et le rôle pionnier que joue l'Agence à cet égard. La délégation égyptienne a donc présenté un amendement au paragraphe 5 du projet de résolution concernant le rapport de l'AIEA, contenu dans le document A/55/L.26. Cet amendement souligne le rôle intégré que joue l'Agence pour mener à bien les activités de garanties et l'importance du système d'ensemble des garanties sans parler des protocoles additionnels relatifs aux garanties.

M. Albin (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation mexicaine souhaite remercier le Directeur général, M. Mohamed Elbaradei, de sa présentation du rapport annuel pour 1999 sur les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Le Mexique tient à exprimer sa satisfaction face aux résultats positifs accomplis par la Sixième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est réunie cette année. Il est certain que l'adoption par consensus du document final par les États parties au Traité est l'un des principaux événements dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Particulièrement important pour la communauté internationale est l'engagement non équivoque qu'ont pris les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires en vue de parvenir au désarmement nucléaire.

Compte tenu du fait que l'une des principales fonctions de l'Agence internationale de l'énergie atomique est d'appliquer les mesures de vérification aux matières et aux équipements nucléaires, le respect de cet engagement est particulièrement important. Notre satisfaction ne se limite pas au succès de la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais s'étend au rôle important que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique dans l'application des garanties, la non-prolifération, la coopération technique et les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Le Mexique continuera d'appuyer le travail que l'Agence accomplit dans ces secteurs.

L'amélioration dans l'exécution des responsabilités de vérification que la communauté internationale a confiées à l'AIEA exige le renforcement du système de garanties. Le Mexique se félicite du nombre accru de pays qui ont adhéré au Modèle de protocole additionnel

aux accords conclus entre les États et l'AIEA concernant l'application des garanties. Le Mexique mène actuellement un processus de consultations internes pour faciliter une prise de décision quant à son adhésion au Modèle de protocole additionnel.

L'année dernière, on a noté une augmentation dans les liens de coopération entre le Mexique et l'Agence. Au titre du projet intitulé « Amélioration de la gestion des déchets radioactifs », le secteur nucléaire du Mexique, que dirige le Ministère de l'énergie, a commencé à formuler une politique nationale relative aux déchets radioactifs qui est conforme aux besoins actuels de ce secteur et aux engagements internationaux pris par le Mexique. Avec l'appui de l'AIEA, l'institut national de recherche nucléaire du Mexique s'emploie à œuvrer à la restauration du site qu'occupe actuellement le centre de stockage de déchets radioactifs. Il s'agit d'une activité prioritaire du secteur nucléaire national.

S'agissant des activités régionales de coopération, le Mexique réaffirme les engagements qu'il a pris de collaborer avec l'Amérique latine en étant le premier pays de la région à ratifier des Arrangements régionaux de coopération pour la promotion des sciences et techniques nucléaires en Amérique latine (ARCAL). Le Mexique se félicite de l'appui apporté par l'AIEA à ce programme. Il est convaincu que l'application d'accords régionaux de coopération sera bénéfique aux objectifs généraux de l'Agence. Il invite les autres États membres de ce mécanisme à ratifier l'Accord et à appliquer, dans ce cadre, les critères que le Conseil des gouverneurs de l'Agence a proposés en tant que partie de la nouvelle stratégie de coopération technique de l'AIEA.

Dans le domaine de la sûreté nucléaire, nous escomptons des efforts renouvelés de la part des États afin de favoriser la promotion d'une culture universelle de la sûreté nucléaire, englobant la promotion d'instruments juridiques contraignants ainsi que celle des normes de sûreté et des mesures propres à appliquer ces instruments et normes. Nous encourageons tous les pays intéressés à élaborer un cadre d'entente afin d'atténuer l'inquiétude des États qui estiment que leur sécurité nationale est touchée par le passage de navires transportant des déchets nucléaires radioactifs. Bien que les travaux aient commencé dans ce domaine, il reste beaucoup d'aspects à étudier.

Pour terminer, ma délégation exprime sa gratitude au Directeur général et au secrétariat de l'AIEA pour les efforts qu'ils consentent afin de s'acquitter intégralement des mandats que leur ont confiés les États membres de l'Agence. Nous savons que le succès de leur travail dépend, outre l'appui politique des États, d'un financement suffisant. À cet égard, nous invitons tous les États à s'acquitter sans retard des engagements financiers qu'ils ont pris envers l'Agence.

M. Bossière (France) : J'ai l'honneur de m'adresser à cette Assemblée au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – République tchèque, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie et Slovaquie – et les pays associés – Chypre et Turquie – de même que le Liechtenstein et la Norvège, en tant que pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen, se joignent à cette déclaration.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de l'Union européenne, de féliciter le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed Elbaradei, pour son travail au cours de l'année écoulée. L'Union a apporté son plein soutien aux initiatives visant à améliorer l'efficacité de l'Agence, qu'il s'agisse de ses programmes et de ses activités ou de son administration.

L'Union européenne soutient le travail entrepris par l'Agence, conformément à la résolution adoptée lors de sa quarante-deuxième session de sa Conférence générale, pour élaborer un système de garanties intégrées et salue la volonté du Directeur général d'achever en 2001 le cadre conceptuel nécessaire à la mise en œuvre de ce programme. Ce système vise à éviter les redondances et les empilements inutiles des mesures prévues par les garanties traditionnelles et celles prévues par le système renforcé. Il devrait permettre d'améliorer le rendement et l'efficacité des garanties, tout en diminuant les coûts qui pèsent sur l'Agence du fait de la généralisation progressive des mesures de renforcement dans les États parties.

À cet égard, nous insistons sur le fait que les nouvelles mesures ne constituent pas de simples mesures additionnelles qui seraient appliquées d'une manière mécanique et systématique. Nous saluons les efforts du Secrétariat tendant à rechercher l'efficacité dans un cadre de neutralité budgétaire, ainsi que la perspective d'une réduction du volume des inspections

de routine dont devraient, à terme, bénéficier les États qui ont souscrit et mis en œuvre de façon satisfaisante un protocole additionnel.

L'Union européenne attache beaucoup d'importance au respect des accords souscrits au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle continue d'être préoccupée par le fait qu'en dépit des efforts de l'AIEA, pratiquement aucun progrès n'a été fait depuis 1994 dans la mise en œuvre de l'accord de garanties avec la République populaire démocratique de Corée, en particulier pour ce qui concerne la vérification de la déclaration initiale. L'Union européenne appelle, une fois de plus, la République populaire démocratique de Corée à respecter complètement son accord de garanties et à coopérer pleinement avec le Directeur général dans les meilleurs délais. Permettez-moi également d'exprimer l'espoir que les récents développements dans les relations entre les deux pays de la péninsule coréenne auront aussi des conséquences positives pour la résolution de ces questions.

La situation en Iraq constitue également un sujet de préoccupation pour l'Union européenne, du fait que, plus de neuf mois après l'adoption de la résolution 1284 (1999), du 17 décembre 1999, par le Conseil de sécurité, la reprise des contrôles en Iraq n'est pas encore effective. Nous appelons l'Iraq à apporter sa pleine coopération à la nouvelle Commission ainsi qu'à l'AIEA. Nous insistons pour que l'Iraq observe strictement toutes les résolutions du Conseil de sécurité le concernant et donne, le moment venu, à l'AIEA l'accès nécessaire pour permettre à l'Agence l'exécution de son mandat, lequel a été reconfirmé par la résolution 1284 (1999), ainsi qu'à coopérer avec elle sans réserve en vue de mettre à jour le tableau techniquement cohérent de son programme nucléaire clandestin, tel que dressé en 1988. Bien qu'une inspection de routine ait permis en janvier dernier de procéder efficacement à la vérification de l'inventaire physique des matières nucléaires conformément à l'accord de garanties souscrit par l'Iraq au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, cette vérification ne saurait se substituer aux activités que l'Agence doit mener au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Union européenne se félicite que l'AIEA ait mis à profit la période écoulée pour assurer le maintien de sa capacité à reprendre les inspections. Elle salue, par ailleurs, le travail déjà accompli par M. Hans Blix à la tête de la nouvelle Commission et lui apportera son

plein soutien pour mettre en œuvre toutes les dispositions de la résolution 1284 (1999).

Maîtriser mieux encore les risques de prolifération est fondamental pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Satisfaire aux impératifs de non-prolifération et de sécurité, mais également de sûreté nucléaire, contribue à instaurer un climat de confiance nécessaire au développement des usages pacifiques de l'atome. La sûreté doit être une préoccupation permanente et continuer à être améliorée dans tous les domaines. On ne saurait trop insister sur la responsabilité incombant aux États qui exercent une activité nucléaire quelle qu'elle soit, responsabilité à l'égard de leur population, de leurs voisins et de la communauté internationale, qui ne relève que d'eux seuls.

Aussi l'Union européenne tient-elle à souligner l'importance de la Convention sur la sûreté nucléaire et de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. La tenue périodique de réunions d'examen par les Parties contractantes entretient en effet une dynamique en faveur d'une culture de sûreté mieux partagée dans le monde entier. Nous demandons à tous les États de faire diligence pour ratifier ces conventions et pour hâter l'entrée en vigueur de la Convention commune. Concernant la Convention sur la sûreté nucléaire, nous attendons avec intérêt le rapport de la deuxième réunion d'examen, en comptant que des améliorations seront apportées en matière de sûreté, en particulier dans tous les domaines où la première réunion d'examen a constaté que de telles améliorations étaient possibles.

Un effort reste nécessaire pour que la sûreté atteigne les niveaux internationalement acceptés dans toutes les installations nucléaires. Pour y parvenir, la coopération de tous est nécessaire. Aussi l'Union européenne salue-t-elle le rôle essentiel que joue l'Agence dans ce domaine crucial en fournissant aux États qui les lui demandent, à l'appui des réglementations nationales, l'information et l'assistance nécessaires. De plus, l'édition des documents « Collection de sécurité » ouvre la voie à des pratiques plus cohérentes et plus rigoureuses. En particulier, les Équipes d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART), les Équipes internationales d'examen réglementaire (IRRT) et l'Évaluation intégrée de la sûreté des réacteurs de recherche (INSARR) apportent aussi, dans ce domaine, une importante contribution.

L'Union européenne souhaite en particulier renouveler à l'Agence son soutien à ses actions dans le domaine de la sûreté des sources de rayonnements et de la sécurité des matières radioactives. Un code de bonne pratique apparaît en effet approprié pour remédier aux carences constatées dans ce domaine où des manquements importants dans la gestion de ces sources ont été à l'origine de graves accidents radiologiques. En mai et juin derniers, l'Agence a été ainsi conduite à lancer une vaste opération de reconnaissance aérienne pour retrouver des sources radioactives abandonnées en République de Géorgie.

Dès sa création, l'Agence a eu pour mission d'apporter aide et assistance aux États membres pour le développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, troisième pilier sur lequel repose le rôle de l'Agence. La Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a d'ailleurs clairement reconnu l'importance du travail de l'AIEA en tant que principale organisation internationale pour le transfert de technologies. Comme toutes les autres activités de l'Agence, celle-ci est tributaire des situations économiques et des contraintes budgétaires qui en résultent. Elle doit être conduite avec rigueur et guidée par le souci permanent d'une efficacité maximale et être considérée plus comme un élément incitatif, en quelque sorte un catalyseur, que comme une subvention permanente.

L'Union européenne a eu à maintes reprises l'occasion d'apporter son soutien aux efforts déployés par l'Agence, notamment sous l'impulsion de son Directeur général, M. Elbaradei, pour éliminer tout laxisme dans la gestion de la coopération technique. Notre conviction, toutefois, est que l'AIEA ne peut agir isolément. L'engagement parallèle des États récipiendaires est primordial, tant sur le plan financier que sur celui du suivi de réalisation. En ce sens, nous apportons tout notre appui au concept des projets modèles et à leur mise en œuvre. L'Union européenne apprécie en particulier l'attention apportée par l'AIEA à l'existence ou, le cas échéant, la mise en place dans les pays qui reçoivent la coopération technique, d'une législation et d'une réglementation rigoureuses, en particulier dans le domaine de la radioprotection et de la sûreté, et d'autorités dotées des moyens de la faire respecter.

Nous nous félicitons également des mesures destinées à renforcer l'insertion d'une action de coopération technique dans l'ensemble des activités économiques du pays concerné et sa cohérence avec les orien-

tations adoptées dans les secteurs auxquels elle serait liée. L'Union européenne recommande également l'examen régulier de la façon dont un projet a été réalisé et l'évaluation de ses résultats.

Le haut niveau des contributions volontaires des pays membres de l'Union européenne au Fonds de coopération technique, qui s'élèvent en 1999 à près de 40 % des ressources effectivement perçues, démontre le soutien vigoureux de l'Union européenne au Programme de coopération technique.

L'Union européenne continuera de coopérer pleinement avec ses partenaires en vue d'atteindre l'objectif pour le Fonds de coopération technique. L'Union européenne est d'avis que l'assistance technique fournie par l'Agence doit parfaitement s'harmoniser avec les programmes nationaux de développement, et qu'il est du devoir des États récipiendaires de s'en assurer. En outre, une contribution significative de la part des États récipiendaires des projets doit être atteinte afin que soit démontrée l'importance que ces États accordent à ces projets. Nous notons avec regret que les dépenses de programme recouvrables ont été très largement sous-payées l'année dernière et appelons tous les États récipiendaires à s'acquitter de leurs obligations financières et à payer entièrement et à temps leurs dépenses de programme recouvrables. L'Union européenne croit également qu'il est dans l'intérêt des États récipiendaires et de l'Agence de s'assurer de la bonne coordination entre les activités de coopération technique de l'Agence et celles des autres organisations en vue d'accomplir des synergies et d'éviter les duplications.

Mes propos ont illustré la diversité et la richesse des activités de l'Agence. Ils ont, par là même, fait percevoir l'alourdissement des charges entraînés par les responsabilités étendues qui lui sont confiées. Nous encourageons le Directeur général et ses équipes à poursuivre leurs efforts en vue de réaliser des économies de gestion, d'identifier des tâches prioritaires et d'éliminer les duplications en vue de réduire la dépendance de l'Agence par rapport aux financements extra-budgétaires. En particulier, le nécessaire renforcement des garanties exigera vraisemblablement des dépenses supplémentaires dans sa phase initiale. Il serait préférable que son financement soit assuré par le budget régulier et que chaque État contribue de façon équitable, à la mesure de ses moyens mais sans dégrèvement excessif, à ces actions qui sont de l'intérêt de tous.

L'Union européenne rappelle qu'elle accorde une importance fondamentale au contenu des programmes de l'AIEA, pour lesquels elle participe à environ 34 % du budget régulier. Sur ce point essentiel des programmes et budgets, nous avons accueilli avec intérêt la nouvelle démarche proposée par l'Agence pour la préparation des actions de la biennie 2002-2003.

En conclusion, l'Agence a su mériter la confiance de la communauté internationale en tant qu'autorité compétente pour vérifier le respect des accords de garanties liés à la non-prolifération des armes nucléaires. Parallèlement, elle assume un rôle essentiel pour la promotion de l'usage sûr des techniques nucléaires à des fins pacifiques dans les pays membres qui ont fait le choix de l'utilisation de ces techniques.

Aussi l'Union européenne et les États associés qui se sont joints à cette déclaration lui réitérent-ils leur appui ainsi que leur ferme volonté de continuer à participer fortement à ses activités.

Depuis plusieurs années, l'Union européenne soutient l'ouverture de négociations et la conclusion rapide d'un traité multilatéral et international interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou autres engins nucléaires explosifs. L'Union européenne envisage de confier un rôle de vérification à l'Agence dans le cadre d'un tel traité.

M. Moura (Brésil) (*parle en espagnol*) : Au nom des délégations des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) – Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay – et les pays associés, Bolivie et Chili, je tiens à exprimer notre satisfaction à la suite de la présentation du rapport par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous confirmons notre engagement permanent actif envers les objectifs de la communauté internationale en ce qui concerne la non-prolifération, le désarmement nucléaire et la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, qui garantissent le droit des États à la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

À cet égard, nous estimons que le Programme de coopération technique de l'Agence revêt une grande importance. Sur la base, en particulier, de l'expérience que nous avons acquise en tant que pays bénéficiaires et, dans certains cas, d'exportateurs de matières et d'énergie nucléaires, nous appuyons les activités dont le but est de garantir l'échange de matières,

d'équipement et de technologie à des fins d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Dans la déclaration que nous avons faite à la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons invité l'Agence, en ce qui concerne la vérification, à accorder la plus haute priorité à la véritable intégration de mesures de garanties et pas seulement à leur augmentation. Les pays du MERCOSUR et la Bolivie et le Chili réitérent leur attachement à la nouvelle notion d'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité des garanties compte tenu du rôle évident qu'elles jouent pour ce qui est de la transparence et de la confiance mutuelle entre pays.

Nous voulons, néanmoins, faire référence à la formule de financement des garanties que l'Agence a adopté à sa récente Conférence générale, qui entraînera une contribution plus grande de la part des pays de notre région. Les pays du MERCOSUR et la Bolivie et le Chili encourageront l'évaluation périodique des coûts des garanties et, chaque fois que nécessaire, proposera des ajustements dans le but de parvenir au plus haut niveau du rapport coût-bénéfice dans leur application à la lumière du développement économique des pays membres.

Nous encouragerons également le Secrétariat à parvenir à une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources allouées aux garanties. En outre, nous estimons que l'application du Protocole additionnel doit rester sans effet sur le coût des garanties.

L'Agence assume aussi des responsabilités particulières en ce qui concerne la promotion de la coopération technique, pour laquelle il lui faut recevoir des ressources humaines et financières suffisantes, et un juste équilibre entre développement et activités régulatrices.

S'agissant de l'examen à venir des programmes et budgets de l'Agence, nous appuyons la position selon laquelle il doit exister un strict respect de la politique de croissance réelle zéro.

Nous sommes convaincus que les activités de l'Agence doivent être menées sur la base de la transparence et l'application des normes internationalement reconnues de sûreté nucléaire et de la protection physique des matières nucléaires.

La sûreté nucléaire revêt également une importance spéciale pour ce qui est de la diffusion d'information au sujet des utilisations pacifiques de

l'énergie atomique parmi le public de nos pays et son acceptation par l'opinion publique. L'utilisation de l'énergie nucléaire dans notre région est étroitement liée à l'adoption et à l'application d'une sûreté adéquate qui augmentera la sécurité et le respect de l'environnement et garantira ainsi une plus grande acceptation de l'énergie nucléaire par nos populations.

Le transport maritime de déchets nucléaires est une source de constante inquiétude, étant donné les dangers éventuels qu'il peut poser pour la santé des populations côtières et pour l'environnement des pays de transit. Dans ce contexte, nous soulignons la nécessité d'une coopération et d'une coordination au sein des instances pertinentes en vue de renforcer les normes régulant le transport maritime de ces déchets

Enfin, il convient de souligner le rôle que joue l'Agence en tant que promoteur de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et de protagoniste central du régime international de non-prolifération des armes nucléaires.

Mme Aragon (Philippines) (*parle en anglais*) : L'énergie nucléaire est prometteuse d'une énergie sûre et abordable, d'une meilleure productivité agricole, d'une alimentation et d'une eau potable plus sûres et d'une meilleure santé humaine, autant d'éléments favorables à la croissance et aux progrès continus dont nous avons besoin à l'heure de la mondialisation.

Dans tous ces domaines, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle important et difficile. L'Agence doit être remerciée pour son rapport, qui réussit à nous donner une image très claire de ce qu'elle a achevé et de ce qu'elle entend faire pour jouer au mieux son rôle. Il s'agit d'un rôle important et difficile que l'Agence a su très bien assumer. Les Philippines notent avec satisfaction les efforts que l'AIEA ne cesse d'entreprendre pour faire avancer la cause de la non-prolifération, de la sûreté dans l'application de la coopération dans les domaines de la technologie et de la technique nucléaires, autant de préalables au renforcement de la paix et de la sûreté dans le monde. Le succès de l'issue de la Conférence de 2000 des Parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les travaux de l'Agence dans l'application des normes de garanties du TNP deviennent encore plus importants.

C'est dans ce contexte que nous saluons les deux accords d'ensemble de garanties et les huit protocoles additionnels qui ont été signés au cours de l'année der-

nière ainsi que les progrès accomplis dans l'élaboration de dispositifs de garanties intégrées pour les divers types d'installations nucléaires.

De même, les Philippines se félicitent du haut niveau de l'application de la coopération technique et des efforts faits à ce jour par l'Agence pour mettre à jour et favoriser l'application nationale des garanties de sécurité.

Les activités de l'Agence tendant à garantir et promouvoir l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire sont particulièrement importantes pour nous tous en Asie. Bien qu'il n'y ait pas eu d'augmentation sensible dans le nombre de centrales nucléaires dans d'autres parties du monde, en Asie la planification du développement de l'énergie nucléaire se poursuit et son utilisation augmentera vraisemblablement à court terme. Nous sommes certains que l'Agence veillera à ce que l'augmentation de la génération d'énergie nucléaire dans notre région s'effectue dans des conditions sûres et pacifiques.

Dans le domaine de la paix et de la stabilité, l'Agence a également apporté sa contribution, qui a aidé à accomplir des progrès spectaculaires dans l'ouverture de réseaux de communication et dans l'élargissement du dialogue dans la région nord-est de l'Asie. Tout en reconnaissant que beaucoup reste à faire, les Philippines estiment que ce qui a été achevé à ce jour l'a été pour beaucoup grâce aux travaux dévoués et résolus de l'Agence.

Même si l'AIEA a déjà beaucoup fait, il lui reste encore beaucoup à faire. Les Philippines saluent et appuient la demande présentée par les États membres à la quarante-neuvième session ordinaire de la Conférence générale, qui s'est tenue l'an dernier, pour que l'Agence aide les pays à évaluer le rôle que joue l'énergie nucléaire à la lumière des problèmes environnementaux et des besoins en énergie dans le monde. Les Philippines se félicitent qu'on s'accorde à reconnaître que cette assistance doit comprendre un accès facilité à l'information pertinente au sujet de l'importance de l'énergie nucléaire pour réaliser le développement durable dans les pays en développement et atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

En tant qu'archipel, les Philippines accordent une importance particulière au milieu marin. Elles continuent d'appuyer les mesures de l'Agence tendant à vérifier la contamination par déchets radioactifs du milieu marin en coopération avec d'autres institutions

de l'ONU. L'Agence contribue à élaborer et à accumuler des connaissances qui pourraient servir de base à une estimation rapide de l'impact de tout déversement éventuel dû à un accident qui surviendrait dans des installations nucléaires situées le long des côtes ou dans des installations de stockage de déchets nucléaires, ou encore au transport maritime de combustible usé et de déchets de haute activité. L'Agence a également utilisé de nouveaux systèmes de télémesure grâce auxquels elle a pu confirmer que les retombées globales des essais nucléaires effectués dans l'atmosphère demeurent la principale source anthropique de radionucléides dans les océans, bien que leurs niveaux aient sensiblement diminué.

L'Agence n'a pas assisté à la dynamique des changements dans le monde sans essayer de se réformer elle-même. Les Philippines se félicitent des efforts qu'elle a faits pour adopter des mesures de nature à mieux faire comprendre les besoins des États membres et à répondre plus efficacement à ceux-ci. Il est certain que l'Agence se dirige dans la bonne direction avec sa nouvelle démarche destinée au processus de formulation de programmes et de budgets ainsi qu'avec sa décision de présenter pour la biennie 2002-2003 un programme basé dans toute la mesure du possible sur les résultats.

À cet égard, il faut souligner que, au vu des nombreuses demandes adressées à l'Agence, les limitations imposées à son budget et le besoin de préserver l'efficacité de l'AIEA, il est impérieux d'apporter plus de soin au maintien du délicat équilibre qui existe entre ses activités régulatrices et ses activités de promotion lorsqu'elle s'acquitte de sa mission.

Compte tenu de la dynamique et de l'interdépendance du monde actuel, on trouve beaucoup de façons différentes et utiles d'appliquer et d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Bien que l'Agence soit un enfant de la guerre froide, elle a grandi et mûri et nous sommes certains qu'elle sera en mesure de faire face avec succès aux nombreux et divers défis d'aujourd'hui.

M. Krokmal (Ukraine) (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que la délégation ukrainienne prend part une fois encore au débat annuel sur les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), cette fois pour 1999. Je remercie M. Mohamed Elbaradei pour sa présentation exhaustive du rapport de l'Agence internationale de l'énergie ato-

mique à l'Assemblée générale. Les principaux progrès accomplis dans les activités de l'Agence au cours de l'année en cours sont soulignés dans le rapport et la déclaration faite par le Directeur général. L'Ukraine estime qu'il importe de souligner que les travaux de l'Agence ont permis de promouvoir plus fermement les utilisations de l'énergie nucléaire conformément aux articles 1 et 2 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La Conférence de 2000 des parties chargées de l'examen du TNP a une nouvelle fois souligné le besoin d'unir les efforts faits dans le monde en contenant la course aux armes nucléaires et de promouvoir plus avant la sécurité internationale par une adhésion universelle au Traité. Ayant signé un protocole additionnel à l'Accord de garanties le 15 août dernier, l'Ukraine a pris la mesure logique suivante, à savoir, se rapprocher des objectifs du TNP et de l'Accord de garanties. Cela devrait contribuer à faire d'autres progrès vers l'application universelle du régime de garanties, étant donné le niveau de l'activité nucléaire en Ukraine.

Il faut redire le rôle important que l'Agence a joué pour faire respecter les obligations auxquelles les États membres ont souscrit en vertu de l'article 3 du Traité. Nous demandons donc à tous les membres de l'Agence qui ne l'ont pas encore fait de signer le protocole additionnel à leur accord de garanties dès que possible.

L'application des plus hautes garanties de sûreté en termes de conception et d'opération des installations nucléaires pacifiques est une autre responsabilité majeure de l'Agence. Au cours de la dernière décennie, l'Agence a élaboré et promu sur une grande échelle les normes de sûreté nucléaire et a mené à bien des tâches multidimensionnelles, allant de celles propres à faciliter les processus législatifs nationaux à celles de nature à promouvoir des technologies fiables, les bonnes pratiques régulatrices et la formation du personnel dans les États membres. Nous félicitons l'Agence d'avoir organisé la première réunion d'examen des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire, en avril 1999, qui de toute évidence aidera à améliorer l'efficacité des mesures de sûreté entre les États membres.

J'attire l'attention de l'Assemblée générale sur la décision historique prise par le Gouvernement ukrainien de fermer la centrale nucléaire de Tchernobyl d'ici au 15 décembre. Cette mesure est une contribution pré-

cieuse de l'Ukraine à l'atténuation et à la minimalisation de la catastrophe de Tchernobyl, bien que cette fermeture entraîne pour elle nombre de problèmes difficiles et une nouvelle série de ramifications socioéconomiques.

À la suite de la récente visite du Directeur général en Ukraine, une autre mesure a été prise pour promouvoir la sûreté dans le cadre du Programme de coopération technique pour la biennie 2001-2003. Deux projets additionnels ont été convenus : appui à la désaffectation de la centrale nucléaire de Tchernobyl et représentation, gestion et protection physique des matières radioactives de l'abri de la station de Tchernobyl. C'est là un exemple de la façon dont le rôle de coordinateur de l'Agence dans la coopération internationale aide de façon pratique à régler les problèmes qui préoccupent grandement la communauté internationale. L'Ukraine a accompli des progrès considérables dans l'amélioration de son bilan sûreté ainsi que dans la création d'une base juridique et régulatrice.

Je tiens à informer l'Assemblée qu'en 2000 l'Ukraine a ratifié la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et a adhéré au Protocole commun relatif à l'application de la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires et de la Convention de Paris relative à la responsabilité d'une tierce partie dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Les efforts faits par l'Agence pour lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et autres sources radioactives sont connus. L'Ukraine attache beaucoup d'importance à sa coopération avec l'Agence au titre du Programme de prévention et de lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires et à son échange d'information avec la base de données de l'AIEA. Elle se joint aux autres États qui appuient l'initiative tendant à établir un projet de convention internationale sur la suppression des actes de terrorisme. En tant que partie à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, l'Ukraine appuie le projet de résolution demandant aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la Convention afin de renforcer les efforts entrepris pour lutter contre le trafic illicite de ces matières nucléaires et d'autres sources radioactives.

La coopération technique, pilier des activités de l'Agence, ne saurait être sous-estimée. Le rapport de l'Agence à la Conférence de 2000 des parties chargées

de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prouve que l'Agence honore les engagements lui incombant au titre de l'article IV du Traité. L'Ukraine est convaincue que la coopération technique productive de l'Agence dans le domaine nucléaire est favorable au développement des États membres en termes de contribution à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et à des fins touchant à la santé et à la prospérité partout dans le monde.

Pour terminer, l'Ukraine se félicite du rapport pour 1998 présenté par l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'Assemblée générale. En tant que coparrain traditionnel du projet de résolution sur le rapport de l'Agence, la délégation ukrainienne est attachée aux objectifs de l'Agence. Elle estime que le projet de résolution de cette année traduit d'une manière équilibrée et approfondie l'appui de la communauté internationale aux travaux de l'Agence.

M. Punj (Inde) (*parle en anglais*) : La délégation indienne a pris note du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) présenté par le Directeur général de l'Agence, M. Mohamed Elbaradei. En tant que membre fondateur de l'Agence, l'Inde continue de jouer un rôle actif dans les travaux de l'AIEA. Elle est particulièrement heureuse que le mécanisme du Forum scientifique, qui doit coïncider avec la Conférence générale annuelle de l'AIEA, ait été institutionnalisé.

Dans son panorama de l'année, le rapport annuel fait mention de la stratégie à moyen terme, qui a été élaborée en 1999 pour jeter les bases à la formulation de propositions concernant le programme pour la période allant de 2001 à 2005. À cet égard, il faut souligner que le principal objectif de l'AIEA lorsqu'elle a été créée était d'accélérer et d'élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité partout dans le monde. C'est là le pilier central sur lequel l'Agence doit continuer de s'appuyer, tout en accordant l'attention qu'il convient aux mesures de garanties afin d'empêcher que l'aide apportée par l'Agence ne soit utilisée à des fins militaires ainsi qu'aux normes de sûreté destinées à protéger la santé et à minimiser les dangers pouvant menacer la vie et la propriété.

Sûreté et garanties sont des activités importantes et nécessaires si on veut élargir et accélérer la contribution qu'apporte l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Elles ne doivent pas, toutefois, devenir des acti-

vités qui éclipsent les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La priorité doit être accordée à la technologie. C'est là le seul moyen d'interpréter fidèlement le Statut de l'Agence - statut éprouvé par le temps.

La délégation indienne appuie la priorité assignée au rôle potentiel de l'énergie atomique dans le développement durable de la Stratégie à moyen terme, qui est conforme aux recommandations du Forum scientifique qui s'est tenu en 1999 lors de la Conférence générale de l'AIEA. Le programme de l'Agence doit inclure le rôle que jouent les réacteurs nucléaires et les cycles à combustible nucléaire dans la promotion du développement durable. L'Inde se félicite des efforts du Directeur général qui cherche à créer un groupe d'étude à cette fin et est convaincue qu'il serait bon que l'Agence appuie ce programme en tant que partie de son programme ordinaire.

Dans le contexte de la durabilité de l'énergie nucléaire, il convient que l'Agence examine la question des diverses options du cycle de combustible nucléaire. Une discussion des experts sur les mérites et les problèmes du cycle fermé de combustible par rapport au cycle ouvert de combustible avec ses aspects techniques, financiers et environnementaux, pourrait former une part essentielle de la Stratégie à moyen terme. Compte tenu de ses ressources limitées en uranium et en vue de veiller à long terme à la sûreté de l'énergie, l'Inde a opté pour un cycle fermé de combustible nucléaire qui implique un programme de réacteurs nucléaires et l'utilisation de thorium et de combustibles associés dans les usines de recyclage et de retraitement. Un cycle de carburant fermé est également important pour la sûreté de la gestion de l'environnement dans la mesure où il réduit grandement la quantité des déchets de haute activité

Vu l'importance que revêt le rôle de l'énergie atomique, en particulier dans les pays en développement, l'Inde, avec le Groupe des 77, a demandé un examen de la technologie nucléaire et sa discussion en tant que partie de l'ordre du jour du Conseil et de la Conférence générale. Nous sommes heureux que le Directeur général ait accédé à notre demande et qu'il ait également nommé des groupes consultatifs permanents pour les applications de l'énergie nucléaire et la science nucléaire.

Même dans les pays constatant actuellement un lent ralentissement dans leurs programmes de promo-

tion d'énergie nucléaire, il est vraisemblable qu'il se produira un mouvement inverse en raison de deux facteurs : premièrement, la nette augmentation des prix du pétrole, et, deuxièmement, l'engagement pris envers le Protocole de Kyoto. Pour un pays de la taille de l'Inde, qui a un gros besoin d'accroître la consommation d'électricité par habitant, la croissance rapide de sa capacité de générer de l'électricité nucléaire revêt une importance critique.

En mettant un accent vigoureux sur l'énergie nucléaire, l'Inde se fonde sur l'opération sûre et fiable de centrales nucléaires. Son Conseil régulateur de l'énergie atomique surveille strictement toutes les activités à cet égard. Il est satisfaisant de noter que depuis la dernière Assemblée générale, deux nouveaux réacteurs, dernier cri, fonctionnant à l'énergie nucléaire et conçus au plan national ont atteint leur point décisif – un se trouve dans l'État de Karnataka et l'autre dans l'État de Rajastan. Un autre réacteur doit atteindre son point décisif sous peu. Deux réacteurs de 500 mégawatts à eau lourde sous pression conçus au plan national et installés à Tarapur fonctionnent au maximum. La préparation du projet de rapport détaillé pour la construction de deux réacteurs VVER de 1 000 mégawatts à Kudankulam, en coopération technique avec la Russie, a commencé en avril 1999 et devrait être achevée l'an prochain. Les activités sur le site ont déjà commencé.

La capacité de fournir des ressources technologiques à notre programme découle principalement de notre programme rigoureux de recherche et de développement. Les efforts que fait l'Inde pour mettre au point les réacteurs à eau lourde perfectionnés, qui faciliteront l'utilisation du thorium, se dirigent vers la conception novatrice de réacteurs et de cycles du carburant aux fins du développement durable de l'énergie nucléaire. La croissance de la capacité déjà établie de générer de l'énergie se poursuivra, évidemment, avec les usines utilisant des réacteurs thermiques et des réacteurs rapides dernier cri, l'accent étant mis sur la sûreté.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'initiative du Président Poutine, annoncée lors du récent Sommet du millénaire, d'où il ressort qu'en général la croissance rapide de la production d'énergie au cours du prochain siècle aura lieu dans les pays en développement. Il a également déclaré que pour réduire la dégradation de l'environnement due aux gaz à effet de serre et sauvegarder les réserves fossiles dans le monde aux fins d'utilisations non électriques par les généra-

tions présentes et futures il convient de mettre au point de nouvelles technologies nucléaires également anti-proliférantes.

L'AIEA, dont l'ensemble des membres sont réparties dans le monde entier, et, plus important encore, les pays membres en développement ont pour responsabilité collective de rechercher des solutions technologiques à ces problèmes. Pour sa part, l'Inde, appuie comme toujours ces efforts et participera activement à de telles initiatives.

Notre programme de recherche et de développement a continué de mettre l'accent sur les domaines comme la médecine, l'agriculture et l'industrie. Certains travaux dans ces domaines ont été conduits dans le cadre du programme de l'Accord régional de coopération pour l'Asie et le Pacifique. En tant que membre fondateur de ce programme, l'Inde en est un ferme supporteur et a accueilli plusieurs réunions, notamment celle qui s'est tenue plus tôt cette année, des coordinateurs nationaux de l'Accord.

L'Inde a constamment appuyé les activités de coopération technique de l'Agence et verse périodiquement et intégralement sa contribution annuelle au Fonds de coopération technique. Elle s'inquiète de constater qu'il existe un large écart entre les promesses et les contributions réelles. Elle invite donc tous les États membres, en particulier les principaux pays donateurs, à annoncer leur contribution et à la régler intégralement.

De même, l'Agence devrait orienter ses programmes de coopération technique de telle manière qu'ils favorisent l'autosuffisance des pays en développement et non pas leur dépendance des pays développés. L'Inde a demandé à l'Agence de cerner les centres hautement spécialisés pour le développement des ressources humaines au titre du programme de coopération technique pour les pays en développement et a offert ses installations de formation aux scientifiques et ingénieurs des pays en développement. À cet égard, en tant que prélude, l'Inde a signé cette année un Mémoire d'entente avec l'AIEA sur la coopération en liaison avec des réunions de formation, régionales et interrégionales, de l'Agence, et, avec des individus et des groupes chargés de programmes de bourses de formation, elle a mené à bien des activités de coopération technique de l'Agence. Le Mémoire d'entente est un important jalon dans les relations de l'Inde avec l'AIEA qui formalise notre offre de longue date de

faire du Centre de recherche atomique de Bhabha un centre spécialisé de haut niveau/une unité de ressources régionales au titre du programme de coopération technique de l'Agence à l'intention des pays en développement.

Il existe un besoin d'améliorer la qualité de l'application des garanties. Beaucoup a changé dans la technologie depuis 1971, lorsque le nouveau régime d'inspection a été mis en place. Ce changement devrait être visible dans la qualité et la quantité des efforts d'inspection, avec des réductions du coût correspondantes. L'argument selon lequel l'augmentation des besoins en garanties devait être satisfaite automatiquement étant donné qu'elles sont contraignantes en vertu de l'accord, comme le demande le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, soulève la question des différences entre activités statutaires et activités contraignantes. La promotion étant le principal objectif statutaire de l'AIEA, on se demande pourquoi 5,9 % seulement du budget de l'AIEA sont attribués à une importante activité comme celle de l'énergie nucléaire. Par ailleurs, aucune ressource ne semble être tenue en réserve pour les activités de garanties, et il est maintenant demandé d'incorporer la contribution extra-budgétaire dans le budget ordinaire. Cette mesure nuirait encore à la promotion des activités.

L'Inde remercie de nouveau l'Agence des efforts qu'elle fait pour empêcher le trafic illicite des matières nucléaires. Dans son voisinage, cependant, on sait qu'il y a eu des acquisitions clandestines de technologies et de matière sont de nature sensible. Pour remédier à cette situation, les États membres de l'AIEA doivent faire preuve de volonté. S'agissant de la question des mesures de protection physique et de contrôle à l'exportation, l'Inde applique un strict système juridique, comme il ressort de son bilan exemplaire.

Alors que nous avançons vers le nouveau millénaire, il est temps de faire une pause, de repenser à nos stratégies et d'examiner les options qui s'offrent. Il faut porter un nouveau regard sur l'importance de l'énergie nucléaire en écartant le voile du préjudice et de l'appréhension. Rassemblons notre sagesse collective et notre connaissance scientifique et oeuvrons ensemble sous l'égide de l'AIEA pour relever les défis du développement mondial grâce au déploiement de technologies nucléaires, surmontant ainsi les obstacles qui se dressent. Dans ce contexte, une mesure bienvenue est celle du forum de l'industrie que l'Agence a organisé en janvier dernier dans le but d'harmoniser et de

promouvoir les efforts faits par le secteur privé, les gouvernements et les organisations intergouvernementales dans le domaine de l'énergie nucléaire.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : La délégation sud-africaine remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed Elbaradei, de son rapport exhaustif sur les travaux et activités de l'Agence en 1999. Elle souhaite aussi lui exprimer ses remerciements pour les résultats exceptionnels accomplis par l'AIEA sous sa direction.

À l'occasion du cinquante-cinquième anniversaire de l'ONU, et dans le contexte de l'Assemblée du millénaire, il convient de réfléchir à certaines des principales réalisations de l'AIEA et à certains défis auxquels fait face la communauté internationale en ce qui concerne ses travaux. En mai dernier, la Conférence de 2000 des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a adopté, pour la première fois en 15 ans, par consensus le rapport sur l'examen du Traité au cours des cinq dernières années, qui établit un ordre du jour pour la prochaine période d'examen, jusqu'en 2005. Il est particulièrement important que la Conférence confirme que l'AIEA est l'autorité compétente pour veiller à la vérification et au respect de ses accords de garanties avec des États individuels. L'application d'un nouveau système de garanties optimal et intégré doit donc avoir lieu d'urgence. Bien que l'Agence soit en train de procéder à la mise au point de ce système, une façon nouvelle de penser sera nécessaire si on veut intégrer les éléments rigides et hautement quantitatifs de l'ancien système dans une approche nouvelle, souple, qualitative et réfléchie, comme l'y autorise le protocole additionnel.

On dit souvent que la sûreté et la sécurité ne s'obtiennent qu'au prix d'efforts. Il en va de même pour le système de garanties. L'entrée en vigueur des protocoles additionnels ne fera certainement qu'alourdir le fardeau de l'Agence, comme le feront les résultats de l'initiative trilatérale, entre l'Agence, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie.

Toutes ces activités étant importantes pour renforcer le régime de non-prolifération, une solution novatrice pour le budget des garanties devra être trouvée sous peu. Cette solution doit tenir compte du fait que la suppression du bouclier ne doit pas encore alourdir le fardeau qui pèse sur les pays en développement. L'Afrique du Sud espère sincèrement que l'importante

concession consentie par les pays en développement en septembre dernier sera compensée par un engagement politique et financier à long terme de la part des pays donateurs envers le Fonds de coopération technique pour le rendre à même de répondre aux besoins réels et urgents des États membres en développement de l'AIEA.

La principale fonction de l'AIEA est d'encourager et d'aider la recherche, le développement et l'application pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques partout dans le monde. L'Afrique du Sud félicite l'Agence des initiatives et des activités qu'elle a menées au cours de l'an passé dans ce domaine. En particulier, elle souhaite mentionner le rôle joué par l'AIEA lorsque celle-ci l'a aidée à examiner la faisabilité technique et économique, les aspects de la sûreté et de la non-prolifération nucléaire du réacteur modulaire à lit de boulets. Le rapport de l'Agence, à la suite de ses enquêtes, pèsera dans le processus de prise de décisions à venir de l'Afrique du Sud sur l'éventuelle expansion de sa génération d'énergie nucléaire.

L'Afrique du Sud estime que l'aide qu'apporte l'Agence aux pays en développement en vertu de son Programme de coopération technique est très important. À cet égard, il importe de rappeler que le Document final de la Conférence de 2000 des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires renforce la pertinence continue du programme. La Conférence se félicite également de la nouvelle stratégie de l'Agence pour la coopération technique, qui tend à promouvoir l'impact socio-économique sur son noyau de compétences en intégrant son aide dans le programme de développement national de chaque pays dans le but de veiller à la durabilité, par le biais de l'élargissement du partenariat au développement, des normes de projets modèles et de l'utilisation du cadre des programmes de pays et des plans thématiques. Dans le cas de l'Afrique du Sud, le Programme de coopération technique a été sensiblement augmenté en raison du succès de certaines propositions pour le cycle 1999-2000, tandis que les projets existants obtiennent des résultats remarquables. Notre cadre de programme de pays a également été complété et soumis à l'Agence.

Dans un contexte régional, l'application de la technologie nucléaire a, dans de nombreux cas, apporté des solutions viables à certains problèmes que rencontraient le continent africain. L'Afrique a grandement

réussi à élaborer une démarche communale des utilisations pacifiques de la science nucléaire par le biais des travaux et activités de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires. À cet égard, je souhaite également exprimer notre reconnaissance à l'AIEA pour sa coopération avec cette organisation.

Bien qu'elle soit heureuse qu'une solution intérimaire ait été trouvée pour financer les projets de coopération technique, l'Afrique du Sud reste convaincue qu'elle ne doit être envisagée que comme une solution temporaire. Les contributions des principaux pays donateurs resteront nécessaires, et l'Afrique du Sud invite ces pays à honorer intégralement et en temps voulu leurs obligations afin d'assurer le succès de l'application de cette importante fonction de l'Agence. La question de la création d'une base assurée et prévisible pour le Fonds de coopération technique se posera plus tard. Elle continuera d'être importante pour les États membres en développement de l'AIEA dans les années qui viennent.

Un autre important aspect du programme de l'Agence concerne la sûreté nucléaire, la sûreté radiologique et la sûreté des déchets. Les considérations environnementales, les opérations de sûreté et les pratiques de gestion des déchets en particulier sont des questions qui gagnent en importance et qui se posent de plus en plus aux populations; elles sont aussi des impératifs pour le milieu des affaires et des sujets sensibles pour les débats gouvernementaux et les défis technologiques. L'avenir de l'énergie nucléaire en tant que source d'électricité dépend énormément d'une opération sûre des installations nucléaires et de l'obtention de solutions acceptables – dans l'esprit des hauts fonctionnaires et du public – pour la gestion et le traitement sûrs des déchets nucléaires. Les conseils fournis par l'AIEA et les activités qu'elle a menées avec les États membres dans ce domaine au cours de l'an dernier sont à louer. À cet égard, l'Afrique du Sud salue le Plan d'action de l'AIEA, mis sur pied pour, notamment, achever de meilleures infrastructures de contrôle et un meilleur échange de l'information entre ceux qui jouent un rôle ainsi que pour intensifier l'éducation et la formation.

Le Forum scientifique 2000, tenu pendant la Conférence générale de l'AIEA, a joué un rôle important en attirant l'attention des gouvernements sur certaines des plus importantes questions d'ordre scientifi-

que et technique dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs et en faisant mieux prendre conscience de la dimension internationale du cours actuel des choses. L'Afrique du Sud aborde cette question de manière globale. Une politique et une stratégie nationales de gestion des déchets radioactifs sont en cours d'élaboration. Elles permettront d'ouvrir la voie à la signature et à la ratification de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

L'Agence s'acquitte avec succès, selon nous, de son mandat. Du rapport du Directeur général, il ressort clairement que tous les importants aspects du domaine de la technologie nucléaire sont traités actuellement par l'Agence. Nous félicitons l'Agence d'aborder son objectif de cette façon et comptons pouvoir continuer de coopérer avec elle au cours de l'année qui vient.

Enfin, en tant que parrain traditionnel du projet de résolution annuel de l'Assemblée générale sur le rapport de l'Agence, la délégation sud-africaine espère que le projet de résolution sera finalisé en vue de le faire adopter par l'Assemblée dès que possible. À cette fin, nous demandons à toutes les délégations de montrer le maximum de souplesse, en tenant compte de l'issue fructueuse de la Conférence de 2000 des parties chargées de l'examen du TNP et de la récente Conférence générale de l'AIEA.

M. Galuska (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque ayant fait sienne la position présentée au nom de l'Union européenne et les pays associés par le chef de la délégation française, je me bornerai à aborder certaines des questions ayant une importance particulière pour mon pays.

Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sont indissolublement liées à l'application des garanties et à l'amélioration du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En témoignage de son profond attachement aux principes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la République Tchèque a signé le Protocole additionnel à l'Accord de garanties le 28 septembre 1999, et depuis lors ont été rédigés les amendements appropriés à l'acte juridique national pertinent. Ils seront présentés au Gouvernement tchèque cette année, étant entendu que le Parlement tchèque statuera à leur sujet au plus tard début 2001. La République tchèque sera ainsi prête à ratifier et à ap-

pliquer le Protocole additionnel dans un avenir très proche.

La République tchèque estime l'application résolue des garanties et la protection physique des matières nucléaires – au cours non seulement du transport international, mais aussi de toutes les opérations liées à l'acheminement des matières nucléaires sur le territoire du pays – comme étant les piliers du système de prévention du commerce illégal de matières nucléaires et de la lutte contre le terrorisme nucléaire.

La République tchèque se félicite et appuie depuis le tout début les activités tendant à examiner la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et envisage positivement la réunion informelle d'experts à composition non limitée dont le Directeur général de l'AIEA a pris l'initiative. Elle est convaincue qu'en étroite coopération avec les États Membres des résultats concrets pourront être obtenus en termes d'approfondissement et de renforcement de la Convention.

La génération d'énergie nucléaire constitue la principale partie des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en République tchèque. Au début de cette année, le Gouvernement tchèque a approuvé la nouvelle stratégie politique relative à l'énergie, qui envisage d'utiliser davantage l'énergie nucléaire pour la génération d'électricité, ce qui permettrait la diversification désirable des sources d'énergie et, partant, une réduction sensible des émissions de dioxyde de carbone, d'une part, et de l'exploitation par la République tchèque de ses gisements de carburant fossile, d'autre part.

En même temps, le Gouvernement tchèque est convaincu que le niveau le plus élevé possible de sûreté nucléaire et de la protection contre les rayonnements est le préalable nécessaire à l'utilisation des installations générant l'énergie nucléaire. Pour atteindre cet objectif, la République tchèque a apporté de profondes réformes, au cours des dernières années, à son cadre juridique et régulateur. La législation modifiée traduit notre expérience tirée de 50 années-réacteurs d'opération des quatre unités de la centrale nucléaire de Dukovany, des pratiques internationales courantes –notamment les recommandations de l'AIEA – et, pas moins important, des derniers résultats de la science et de la recherche. La République tchèque dispose donc d'une législation moderne en vertu de laquelle l'autorité régulatrice d'État – le Bureau d'État

pour la sûreté nucléaire – jouit d'une indépendance, de ressources et de compétences suffisantes pour garantir le plus haut niveau de sûreté nucléaire et de protection contre les rayonnements en ce qui concerne toutes les activités pertinentes.

La République tchèque comprend pleinement la dimension internationale des questions de la sûreté nucléaire et de la protection contre les rayonnements. Par le biais du mécanisme des missions d'experts organisées par l'AIEA, nous avons reçu une évaluation indépendante du processus de licences appliqué par le Bureau d'État pour la sûreté nucléaire dans le cas de la centrale nucléaire de Temelin, ainsi qu'une évaluation du degré de préparation de la centrale pour la phase de démarrage. Les experts ont déclaré dans leurs rapports finals que la République tchèque avait fermement défini le cadre régulateur et législatif en place et que le processus de licence se déroulait conformément aux meilleures pratiques mondiales. Ils ont également adopté une vue positive quant au degré de préparation de la centrale nucléaire de Temelin pour sa phase de démarrage.

Il va sans dire que toutes les recommandations partielles des missions ont été immédiatement appliquées. Les conclusions des deux missions, ainsi que celles de plus de 10 autres missions qui se sont rendues à la centrale nucléaire au cours des 10 dernières années, sont à la disposition du public et donnent une vue claire des efforts que fait le détenteur de licences et le responsable des autorités gouvernementales pour garantir que la sûreté nucléaire de l'installation atteint le plus haut niveau possible.

Cela dit, je tiens à souligner que les autorités tchèques ont toujours été prêtes et résolues à s'engager dans un dialogue à large base sur tous les aspects de la sûreté de la centrale nucléaire de Temelin, notamment ceux relatifs à l'environnement. Nous n'avons jamais manqué de répondre honnêtement aux questions qui nous ont été posées dans des dialogues bilatéraux, et le faisons en sus de nos engagements juridiques internationaux, à la fois multilatéraux et bilatéraux.

La République tchèque participe au programme de coopération technique de l'AIA depuis des années. La stratégie fondamentale du pays dans sa participation est d'équilibrer le volume de l'assistance technique reçue au titre du Programme avec l'aide fournie par notre pays à d'autres États Membres. La République tchèque a en particulier augmenté les contributions

financières volontaires et l'assistance en nature pour des projets régionaux ou nationaux sélectionnés.

Entre 1998 et 2000, le Gouvernement tchèque a alloué 200 000 dollars au projet en Ukraine, dans le but d'installer un nouveau système pour l'inspection non destructrice des réacteurs VVER-1000, et, plus récemment, 100 000 dollars à un programme de deux ans pour aider l'autorité régulatrice en matière nucléaire d'Arménie dans l'évaluation de l'intégrité du premier circuit de la centrale nucléaire de Medzamor. Nous croyons qu'une attitude similaire de la part d'autres pays pourrait, en vue de la croissance zéro du budget de l'Agence, aider à étendre les activités du programme.

Pour terminer, je tiens à exprimer la haute estime que la République tchèque éprouve pour le Directeur général de l'AIEA, M. Mohamed Elbaradei, et pour son personnel, ainsi que pour les qualités de gestionnaire dont il a fait preuve en dirigeant l'Agence. Je tiens aussi à exprimer mes félicitations pour les résultats que l'AIEA a obtenus sous sa direction dans la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prononcer cette déclaration au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam. D'entrée, la délégation vietnamienne tient à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed Elbaradei, de son rapport exhaustif à l'Assemblée générale et de la performance remarquable dont lui et son personnel ont fait preuve l'année dernière.

Le Viet Nam attache une grande importance aux travaux que l'AIEA accomplit pour promouvoir la coopération entre les États Membres dans le domaine des utilisations pacifiques de l'atome. En tant que pays en développement, le Viet Nam concentre ses efforts sur l'expansion de ses activités de coopération avec l'Agence ainsi qu'avec d'autres États Membres sous les auspices de l'Agence. Depuis 20 ans qu'il a accédé à la qualité de Membre, le Viet Nam a la chance de jouir de l'excellente coopération que favorise l'Agence. Il a reçu une généreuse assistance de l'Agence et d'un bon nombre de pays en développement qui sont plus avancés dans la technologie et les applications nucléaires.

À cette occasion, la délégation vietnamienne souhaite exprimer sa profonde gratitude aux experts de diverses nationalités et à la communauté internationale en général pour l'aide généreuse qu'ils ont fournie et le dur travail qu'ils ont accompli dans le domaine des applications nucléaires à la santé, à l'agriculture et à la sûreté. Le Viet Nam est particulièrement reconnaissant de l'occasion offerte à des centaines de nos experts de participer à des cours de formation organisés par l'Agence au cours des quelques dernières années.

Les activités de coopération technique en cours de l'Agence afin de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sont très intéressantes pour le Gouvernement vietnamien. L'énergie nucléaire est bien connue pour être le moyen le plus propre, le plus sûr et le plus rentable de générer de l'électricité. La promotion de l'énergie nucléaire renforcera encore le développement économique durable de nombreux pays en développement. Le Viet Nam est convaincu qu'un appui financier plus important et des compétences techniques plus grandes devraient être accordés aux efforts faits pour aider les pays en développement grâce au partage des bénéfices et des utilisations de l'énergie atomique.

Le Viet Nam appuie les travaux de l'Agence dans le domaine de la vérification et du contrôle du respect des accords de garanties signés par les États Membres conformément au Statut et au système de garanties de l'Agence. En même temps, il souhaite souligner que des efforts intenses devraient être faits pour veiller à ce que les activités de vérification soient pleinement impartiales et ne violent pas la souveraineté nationale des États. La vérification des fonctionnaires doit être conforme aux règles et directives de vérification ainsi qu'aux accords conclus par les États Membres avec l'Agence.

S'agissant du projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) », contenu dans le document A/55/L.25, la délégation vietnamienne le trouve plus équilibré et reflétant bien les vues générales des États Membres. Elle votera donc pour le projet de résolution si le besoin de voter se fait sentir.

Pour terminer, je tiens à ajouter que le Viet Nam ne manquera pas de continuer à faire de son mieux pour renforcer sa coopération avec l'Agence et les autres pays membres afin d'atteindre les objectifs de l'AIEA.

M. Dausá Céspedes (Cuba) (parle en espagnol) :
Pour commencer, j'adresse les sincères remerciements de la délégation cubaine au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed Elbaradei, pour sa présentation du rapport annuel de l'Agence.

Cuba attache une grande importance au travail de l'AIEA. Au cours des années, elle a mis en place un programme de coopération technique avec l'AIEA et obtenu d'excellents résultats dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'industrie ainsi que dans d'autres.

Dans le cadre du programme d'Arrangements régionaux de coopération pour la promotion des sciences et des techniques nucléaires en Amérique latine, de nombreux projets ont été menés à bien, qui ont permis de régler des problèmes concrets dans notre région. Ce programme est le cadre approprié pour la coopération nucléaire entre l'Amérique latine et les pays des Caraïbes. Cuba estime que cette coopération peut apporter très efficacement des contributions, voire des contributions plus importantes que celles actuellement reçues de l'AIEA.

Malgré les résultats considérables qui ont été obtenus, l'Agence fait face à de nombreux défis. Il existe actuellement un déséquilibre entre les deux catégories fondamentales des travaux de l'AIEA. La coopération et l'assistance technique n'ont pas bénéficié de la même vigueur et de la même intégrité que les activités de garanties. La tendance vers une baisse réelle du financement des activités de coopération technique n'a pas permis de faire face aux besoins croissants des pays en développement. Ces activités doivent être maintenues, voire renforcées et diversifiées.

L'AIEA doit maintenir un fonds toujours en hausse, prévisible et sûr pour la coopération technique, ce qui n'est possible que si tous les États membres prennent un engagement sincère à cet égard, en particulier les pays développés qui peuvent et doivent fournir un appui financier et technologique plus grand. Il est regrettable que la valeur du Fonds de coopération technique de l'AIEA ait été bloquée pour la prochaine biennie à 73 millions de dollars, malgré le besoin impérieux de l'augmenter. Cuba préconise maintenant un juste équilibre entre les activités de coopération et les activités de garanties de l'AIEA. Ces dernières doivent devenir une partie d'un système efficace et fructueux et non un fardeau excessif pour les pays les plus pauvres.

À la dernière Conférence générale de l'AIEA, le système de protection eu égard au financement des garanties de l'Agence a été éliminé. Tout en tenant compte de la responsabilité des États membres de financer les garanties, ce système, qui a fonctionné pendant plus de 30 ans, tenait également compte de certains éléments politiques et financiers pour déterminer le niveau des contributions des pays. Une plus grande participation était donc demandée aux États qui étaient dans une meilleure situation pour assumer le fardeau financier pertinent. L'élimination de ce système protecteur a signifié dans la pratique le transfert d'un fardeau budgétaire plus lourd vers les pays les moins à même de l'assumer.

S'agissant des garanties, la question du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est devenue pratiquement incontournable, en particulier lorsque tant a été dit et écrit à la suite de la Sixième Conférence des parties chargées de son examen, tenue l'an dernier. La position de Cuba à l'égard du Traité est bien connue. Cuba estime que ses dispositions sont fondamentalement discriminatoires et sélectives, dans la mesure où elles légitiment la possession d'armes nucléaires par un club fermé de pays. Les Puissances nucléaires que légitime le Traité ne sont pas obligées de soumettre leurs installations et leurs arsenaux nucléaires aux garanties de l'AIEA. Pas plus que le Traité n'interdit la prolifération verticale des armes nucléaires tout en rendant possible leur amélioration qualitative continue par les Puissances nucléaires. Ce sont là les raisons qui font que Cuba n'a pas encore signé ou ratifié le TNP.

Bien qu'elle ne soit pas partie au TNP, Cuba a signé des accords de garanties avec l'AIEA en ce qui concerne ses installations nucléaires, et elle s'y conforme strictement. En octobre 1999, lorsque le Directeur de l'AIEA a visité notre pays, nous avons signé le Protocole additionnel aux Accords de garanties intervenus entre Cuba et l'Agence, devenant ainsi le premier pays non-signataire du TNP à signer ce protocole.

Au titre du strict blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de 40 ans par le Gouvernement des États-Unis, notre programme d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire continue de faire l'objet de diverses activités tendant à l'empêcher de faire tout progrès. Comme il est bien connu, en 1996, le Gouvernement des États-Unis a adopté l'infâme loi Helms-Burton qui, entre autres,

affirme que la construction et la mise en service de toutes installations nucléaires à Cuba, sans chercher à savoir si elles sont destinées à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, seront considérées comme un acte d'agression exigeant une réponse adéquate de la part des États-Unis. D'autres lois actuelles des États-Unis énoncent des mesures destinées à boycotter de manières diverses le programme nucléaire cubain et, en particulier, la coopération technique entre Cuba et l'AIEA. Ces lois vont jusqu'à exiger une réduction du niveau de l'aide fournie par les États-Unis à des pays tiers d'un montant égal à la contribution de ces pays au programme nucléaire cubain.

Cuba réitère sa ferme opposition à de telles activités discriminatoires, qui vont manifestement à l'encontre du Statut de l'AIEA. Malgré ces activités, Cuba continuera de développer son programme nucléaire visant des fins pacifiques d'une façon absolument transparente et d'œuvrer infatigablement au désarmement nucléaire et à l'élimination totale des armes nucléaires.

Cuba regrette que ces dernières années l'adoption du projet de résolution sur le rapport de l'AIEA ait dû donner lieu à un vote. C'est le seul cas au sein de l'Assemblée générale où de telles résolutions ne sont pas adoptées par consensus. Le cycle d'affrontement doit se terminer. Il ne devrait jamais y avoir eu ce genre d'affrontement au sujet d'un projet de résolution. Il est nécessaire de restaurer la pratique – qui pour diverses raisons a été méconnue pendant quelques années – tendant à n'inclure dans le texte que des questions jouissant de l'appui de toutes les délégations. Cela rendrait possible pour l'Assemblée générale d'émettre un signal clair attestant de l'unité et de l'appui au travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cuba réitère qu'elle est prête à contribuer aux efforts faits pour atteindre cet objectif.

M. Wulf (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'adresse mes remerciements au Directeur général Elbaradei pour son excellent rapport sur les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'année dernière. Je le prie également, au nom de la délégation des États-Unis, de transmettre à tout son personnel notre gratitude pour son dur labeur et pour le dévouement dont il a fait preuve dans la poursuite de nombreuses activités que le Directeur général a décrit dans sa déclaration.

Parmi les points forts de l'AIEA, qui ressortent de son dossier de projets, on note son aptitude à évoluer rapidement. Dans notre monde en pleine évolution, les besoins et les priorités des États changent constamment. Pour faire face efficacement à ces besoins, l'AIEA doit aussi constamment s'adapter, amorcer ou modifier son programme de travail afin de répondre aux besoins de ses États membres. Au cours de la dernière décennie, ces besoins ont augmenté de façon spectaculaire. Et l'AIEA y a fait face, par le biais d'un travail élargi dans l'hydrologie, de nouvelles initiatives dans la détection des mines terrestres, un plan de travaux exhaustif sur les sources nucléaires orphelines et d'efforts considérables pour renforcer les garanties, pour ne citer que quelques exemples. Cette aptitude à s'adapter et à changer est cruciale pour l'efficacité et la pertinence à long terme de l'Agence. Les changements, comme nous le savons, peuvent être cependant difficiles pour toute organisation. Il est par conséquent d'autant plus louable pour cette organisation internationale, avec ses divers programmes et personnels, de pouvoir faire face aux besoins de changer d'une manière aussi satisfaisante.

L'attachement à ses objectifs est au centre du succès de toute institution. Le fait que l'AIEA est largement reconnue comme l'une des organisations internationales les plus efficaces et les plus fructueuses est particulièrement dû au grand dévouement de son personnel dans l'exécution des travaux de l'Agence. Que ce soit dans le domaine de la coopération nucléaire, dans celui de la sûreté nucléaire ou dans celui de la vérification, le dévouement des hommes et des femmes du Secrétariat de l'AIEA dans l'accomplissement de leurs tâches est manifeste. Beaucoup parmi les membres du personnel travaillent régulièrement et volontairement de longues heures, le soir et le week-end, pour achever les tâches en cours. Cet attachement signifie que la coopération nucléaire aide à veiller à la santé et à la nutrition des populations partout dans le monde, que cette coopération peut se reposer sur des mesures de sûreté internationales, strictes et efficaces, et qu'on maîtrise effectivement le risque de l'utilisation illicite de matières nucléaires.

La volonté doit s'accompagner de la compétence pour assurer une performance avisée. La qualité des programmes de l'AIEA traduit clairement les nombreuses compétences dont le personnel du Secrétariat fait preuve dans son travail. Le fait que la communauté internationale se tourne constamment et inlassablement

vers l'AIEA en tant que moyen de gérer des problèmes insolubles – de la catastrophe de Tchernobyl aux défis nucléaires que posent l'Iraq et la République populaire démocratique de Corée – montre que de nombreux États font confiance à l'Agence pour ce qui est de fournir les moyens fiables permettant de résoudre ces problèmes.

Cette aptitude à s'adapter et à changer et l'attachement ainsi que la compétence de son personnel sont depuis longtemps les caractéristiques de l'AIEA. Au cours des nombreuses années où elle a rendu des services à la communauté internationale, l'importance des travaux de l'Agence a été largement admise. Par exemple, plus tôt cette année, le rôle central que joue l'Agence dans les questions nucléaires a été souligné à maintes reprises dans le Document final de la Conférence de 2000 des parties chargées de l'examen du Traité sur la non prolifération des armes nucléaires (TNP). La Conférence a souligné les divers aspects du travail accompli par l'AIEA ainsi que les nouvelles initiatives qu'elle poursuit. Parmi celles-ci, comme l'a noté le Directeur général, on trouve le rôle que l'AIEA pourrait jouer à l'appui des objectifs de désarmement du TNP en aidant à donner l'assurance à la communauté internationale que le retrait de l'excédant de matières fissiles des armes nucléaires est en cours. On aiderait ainsi à répondre à l'appel lancé dans le Document final en faveur d'une irréversibilité de la part des États dotés d'armes nucléaires et, en particulier de l'appel pour compléter et appliquer l'Initiative trilatérale. Les États-Unis, la Russie et l'AIEA sont proches d'un accord sur le cadre juridique pour une telle vérification, et il faut espérer que les divergences mineures qui subsistent seront bientôt réglées.

L'AIEA travaillant pour régler ces questions et nombre d'autres tout aussi importantes dont elle est saisie, chacun doit avoir à l'esprit la déclaration du Directeur général, à savoir que l'aptitude de l'Agence à mener à bien ces fonctions dépend effectivement de la volonté politique des États et de leur appui financier. Tous les membres de l'AIEA sont, évidemment, intéressés par la poursuite des programmes de l'Agence de la manière la plus économique possible. En même temps, nous demeurons attentifs à l'appel de la Conférence de 2000 des parties chargées de l'examen du TNP pour que les ressources dont elle a besoin pour accomplir son travail soient fournies à l'Agence. La sauvegarde de la fermeté et de l'efficacité de cette or-

ganisation internationale vitale sert manifestement les besoins de chacun d'entre nous.

Enfin, les États-Unis sont heureux d'ajouter leur nom à la liste des auteurs du projet de résolution sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les États-Unis appuient le présent texte, tel qu'il a été adopté par consensus à Vienne.

M. Sun Joun-Yung (République de Corée) (*parle en anglais*) : Pour commencer, j'exprime la sincère gratitude de ma délégation au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Elbaradei, pour son rapport exhaustif et pour le remarquable travail que lui et son personnel ont accompli au cours de l'année dernière.

Depuis sa création il y a quatre décennies, l'AIEA contribue sensiblement au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire dans le monde par l'application des dispositions de garanties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et autres accords internationaux. En même temps, l'Agence a promu les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à des fins de développement économique et social de l'humanité.

Je vais maintenant commenter certaines des activités de l'Agence auxquelles mon gouvernement attache une grande importance. L'Agence a encouragé la coopération internationale pour renforcer la mise au point et l'application de technologies nucléaires afin de répondre aux besoins en énergie et à d'autres besoins humains. Ses activités vont au-delà de l'énergie nucléaire et englobent les applications non-énergétiques dans des domaines aussi variés que l'agriculture, la santé et la gestion des ressources en eau.

L'utilisation de l'énergie nucléaire a bénéficié à la communauté internationale à un degré sans précédent dans l'histoire, mais non pas sans avoir des conséquences indésirables. Actuellement, l'industrie nucléaire fait face à des problèmes comme l'acceptation du public et la compétitivité économique. Nous partageons donc l'avis selon lequel l'avenir de l'énergie nucléaire pourrait fortement dépendre du développement fructueux de réacteurs novateurs et de technologies du cycle du carburant, y compris de réacteurs de faible et moyenne puissance.

À cet égard, la République de Corée a achevé la conception d'un réacteur de faible puissance, 330 mégawatts – réacteur avancé modulaire intégré, appelé

SMART. L'expérience tirée de la mise au point de SMART aidera grandement l'Agence dans ses plans tendant à promouvoir la mise au point à l'avenir de réacteurs de faible et de moyenne puissance. La République de Corée est tout à fait prête à partager ses connaissances et son expérience dans le domaine de la recherche et du développement de la technologie nucléaire dans le cadre du Programme de coopération technique de l'AIEA.

La sûreté nucléaire revêt une importance considérable dans l'utilisation de l'énergie nucléaire. Tout en partageant les vues, selon lesquelles chaque pays doit maintenir le niveau le plus élevé de sûreté nucléaire par le biais de mesures nationales rigoureuses, nous croyons aussi que la coopération internationale sur les questions liées à la sûreté est indispensable.

D'une part, chaque pays doit prendre des mesures concrètes pour rassurer le public au sujet de la sûreté opérationnelle des centrales nucléaires et l'évacuation des déchets radioactifs. D'autre part, l'AIEA doit promouvoir davantage la coopération internationale pour élaborer une série de règles et de normes pour la sûreté nucléaire.

Depuis des années, mon gouvernement a fait tous les efforts nécessaires pour insuffler dans notre société une culture de la sûreté nucléaire dans le but de cultiver l'acceptation du public. Il entreprend des procédures pour ratifier la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs dans un avenir proche. On veut également espérer une rapide conclusion des discussions internationales portant sur la sûreté des sources de rayonnements et la sûreté du transport des matières radioactives.

Le système de garanties de l'AIEA constitue un élément indispensable du régime de la non-prolifération nucléaire. Mon gouvernement a donc constamment appuyé les efforts entrepris par l'AIEA pour renforcer son système de garanties. En particulier, nous saluons l'adoption par l'AIEA du Modèle de protocole additionnel en mai 1997. Le Protocole renforcera sensiblement l'efficacité et l'utilité du régime de garanties tout en donnant l'assurance qu'il n'existe aucune matière ou activité non déclarée. Le Gouvernement de la République de Corée a signé le Protocole additionnel en juin 1999 et prend actuellement des mesures nationales pour qu'il puisse être ratifié l'année prochaine. Ma délégation souhaite souligner

l'importance que revêt l'application universelle du Protocole additionnel.

Nous attendons de l'AIEA qu'elle élabore un système intégré de garanties dûment actualisé. Entre-temps, la République de Corée applique depuis 1997, en étroite coopération avec l'AIEA, son propre système national.

Depuis 1993, la Conférence générale de l'AIEA a adopté des résolutions sur le problème nucléaire concernant la République populaire démocratique de Corée. La résolution adoptée à la quarante-quatrième session de la Conférence générale de l'Agence invite notamment la République populaire démocratique de Corée à respecter sans réserve l'Accord de garanties qu'elle a conclu avec l'AIEA. Nous félicitons l'Agence des mesures impartiales qu'elle a prises pour résoudre cette question et comptons sur la République populaire démocratique de Corée pour respecter pleinement son Accord de garanties. Nous saluons les derniers événements positifs survenus en Asie du Nord-Est, que souligne la résolution GC(44)/RES/26 du 22 septembre 2000, et nous espérons qu'ils offriront l'occasion opportune de résoudre les problèmes en suspens, notamment le problème nucléaire qui se pose en République populaire démocratique de Corée.

La République de Corée se félicite de l'issue fructueuse de la Conférence de 2000 des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui établit un programme pragmatique de non-prolifération et de désarmement nucléaires pour les prochaines cinq années. Elle est heureuse de noter que la Conférence réaffirme le rôle de l'AIEA en tant que principal facilitateur de la coopération technique et de la sûreté nucléaire et en tant que garante de la non-prolifération nucléaire. Mon gouvernement escompte la pleine application des données repères contenues dans le Document final.

Pour relever les défis de l'industrie nucléaire, on a besoin de mettre en commun un large ensemble de jeunes professionnels jouissant de hautes qualités morales, d'une haute compétence technique et d'une ferme confiance dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour partager l'effort qu'exige cette mise en commun, la République de Corée accueillera en 2002 le deuxième Congrès nucléaire de la jeunesse, à la suite du premier qui s'est tenu en Slovaquie en avril dernier. Ce congrès servira de forum à la jeune génération pour

comprendre et échanger des vues sur l'importance de l'énergie nucléaire.

Pour terminer, la République de Corée souhaite réaffirmer son ferme attachement aux objectifs de l'AIEA et son ferme appui aux travaux de l'Agence.

M. Kobayashi (Japon) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement japonais, je félicite chaleureusement M. Ibrahim Othman, de la République arabe syrienne, de l'excellente façon dont il a dirigé la présidence de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à sa quarante-quatrième session. Nos remerciements s'adressent également à M. Mohamed Elbaradei, Directeur général de l'AIEA, pour sa présentation exhaustive du rapport de l'AIEA. Mon gouvernement adresse aussi la bienvenue à la République du Tadjikistan, à la République azerbaïdjanaise et à la République centrafricaine, membres de l'AIEA nouvellement admis.

Le Japon se félicite du rôle que joue l'AIEA pour encourager et renforcer la coopération internationale vers l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, la sûreté nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Pour que l'AIEA puisse continuer à s'acquitter de son rôle universel, le Japon espère que les amendements à l'article VI du Statut de l'AIEA concernant l'élargissement du nombre de membres du Conseil des gouverneurs, tel qu'il a été approuvé par la Conférence générale de l'an dernier, deviendront promptement effectifs.

Le Japon continuera de coopérer sans réserve avec l'AIEA dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En se fondant sur les expériences acquises à ce jour dans cet important domaine, le Gouvernement japonais est en voie de finaliser son plan à long terme de recherche, de développement et d'utilisation de l'énergie nucléaire, qui souligne sa politique fondamentale et ses perspectives à long terme de l'utilisation sans réserve du potentiel multiforme de l'énergie nucléaire. En conformité stricte avec les principes de l'utilisation pacifique et de la sûreté, le Gouvernement japonais demeure attaché à la progression de la génération d'énergie nucléaire et à la création d'un cycle de combustible nucléaire. Ce faisant, le Japon continuera d'attacher une grande importance à la transparence de ses activités nucléaires et d'informer la communauté internationale, par le biais des organisations internationales pertinentes, notamment l'AIEA,

de ses politiques ainsi que de la situation concernant l'utilisation du plutonium.

Comme ma délégation l'a mentionné dans le débat en Quatrième Commission sur le point 82 de l'ordre du jour, « Effets des rayonnements ionisants », la politique du Japon de promouvoir l'utilisation sûre et pacifique de l'énergie nucléaire s'étend à la coopération internationale, à la fois bilatéralement et par le biais de l'AIEA et d'autres organisations internationales compétentes. En tant que seul pays à avoir souffert d'une attaque nucléaire et que pays qui s'est engagé de longue date à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, le Japon est résolu à utiliser sa riche expérience pour le bien de l'humanité.

Le Japon attache une importance particulière à l'aide à apporter aux populations touchées par l'accident de Tchernobyl et a contribué au Fonds d'hébergement de Tchernobyl. Qui plus est, en tant que président du Groupe des sept du Groupe de travail sur la sûreté nucléaire, le Japon a œuvré pour coordonner les vues de ses membres dans des domaines comme la mise au point de sources de remplacement de l'énergie électrique et la création de possibilités d'emploi à la suite de la fermeture de la centrale de Tchernobyl.

La population de la région de Semipalatinsk de Kazakhstan sont également un sujet de préoccupation. L'an dernier, le Gouvernement japonais a convoqué avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) la Conférence internationale de Tokyo sur Semipalatinsk, à laquelle il a annoncé qu'il étendrait l'aide publique bilatérale au développement au domaine médical. Se fondant sur un accord auquel il est parvenu avec le Gouvernement kazakh en mars dernier, il fournira de l'équipement médical et une coopération technique afin d'améliorer les normes de santé de la population de la région. Il a également décidé, avec le PNUD, d'étendre son aide au réaménagement de la région grâce au Fonds de développement humain et le Fonds d'aide aux femmes dans les pays en développement.

Qu'il me soit permis de souligner brièvement certains aspects des activités de l'AIEA que nous estimons être particulièrement importants. L'AIEA joue un rôle important dans le domaine de la non-prolifération nucléaire par le biais de son système de garanties. La communauté internationale doit renforcer davantage les efforts qu'elle fait pour promouvoir l'universalisation du Protocole additionnel aux Accords de garanties de

l'AIEA, qui selon le Japon fait partie intégrante du système de garanties. De ce point de vue, nous sommes satisfaits de l'adoption cette année de la résolution GC(44)/RES/19, « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience du système des garanties et application du modèle de protocole », qui englobe un plan d'action pour mettre en vigueur les accords de garanties et les protocoles additionnels. Nous demandons au Directeur général ainsi qu'au Conseil des gouverneurs et aux États membres d'appliquer promptement ce plan.

Pour promouvoir la conclusion du Protocole additionnel, le Gouvernement japonais entend faire des contributions extrabudgétaires au secrétariat de l'AIEA. Il souhaite également faire connaître qu'il est prêt à accueillir l'année prochaine, avec l'AIEA, un atelier pour la région Asie-Pacifique sur l'universalisation du Protocole additionnel. L'atelier fournira aux États qui ont conclu le Protocole additionnel la possibilité d'offrir leurs compétences pour aider les pays qui ne l'ont pas encore fait de comprendre l'importance de conclure le Protocole additionnel. Le Japon continuera fermement ses efforts, en coopération avec tous les États membres de même tendance et l'AIEA, afin de rendre universel le Protocole additionnel.

Le Japon se félicite de l'évolution positive de la péninsule coréenne, dont le monde a été témoin récemment. Il y a moins d'une semaine, dans cette même salle, un projet de résolution présenté conjointement par les délégations de la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée a été adopté par consensus. Le Japon a été heureux de parrainer le projet de résolution, et il espère qu'il se révélera un autre jalon dans le processus de réconciliation et de coopération entre les deux Corée.

Compte tenu de ces événements positifs, il est d'autant plus important pour la République populaire démocratique de Corée de coopérer pleinement avec l'AIEA dans l'application de son accord de garanties afin d'améliorer davantage le climat de coopération et de réconciliation. Le Japon espère fermement que la République populaire démocratique de Corée répondra favorablement à la résolution GC(44)/RES/26 de l'AIEA, Mise en œuvre de l'Accord entre le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et l'Agence relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires». Pour sa part, le Japon a participé activement au projet de réacteur à eau ordinaire de

l'Organisation de la péninsule de Corée pour le développement de l'énergie, qui a joué un rôle important dans la promotion des activités de la péninsule coréenne.

Pour terminer, je confirme que le Gouvernement japonais est fermement attaché aux activités de l'AIEA qu'il appuie sans réserve.

M. Soeriaatmadja (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation indonésienne, j'ai le plaisir d'exprimer nos sincères remerciements au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed Elbaradei, pour la présentation qu'il a faite du rapport de l'AIEA et de sa déclaration exhaustive mettant en lumière le rôle et les activités de l'Agence. La période sur laquelle porte le rapport vient confirmer que le Directeur général a su, avec professionnalisme et dévouement, renforcer encore le rôle que joue l'AIEA dans le domaine de l'énergie nucléaire.

L'Indonésie est particulièrement reconnaissante au Directeur général d'avoir attiré l'attention sur les trois principaux domaines d'activités de l'Agence – fixer les modalités pour le transfert des technologies à des fins pacifiques, agir en tant qu'autorité reconnue qui appuie les efforts fait au plan intergouvernemental pour renforcer la sûreté nucléaire partout dans le monde et servir d'instrument indispensable pour faire avancer le programme de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. L'Indonésie se félicite de cette démarche unifiée, qui se fonde sur les trois piliers de la technologie, de la sûreté et de la vérification.

Il est maintenant admis universellement que l'AIEA est la première organisation à fixer à la communauté internationale les modalités de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Parmi ses plus importants aspects est la génération d'électricité pour répondre dans le futur aux besoins croissants d'énergie. Pour des raisons de sûreté de l'énergie, les pays ayant des ressources limitées de carburant fossile doivent être encouragés à diversifier leurs systèmes de fourniture d'énergie pour englober les sources et renouvelables et non renouvelables et assurer le développement national sur une base durable. Compte tenu de ces considérations et de ces objectifs du Protocole de Kyoto, l'Agence mérite d'être louée pour les efforts qu'elle déploie afin d'apporter information et formation sur le rôle potentiel de l'énergie nucléaire au titre du Mécanisme d'un développement propre.

À cet égard également, des efforts collectifs, avec l'aide de l'Agence, doivent être également déployés pour trouver des solutions techniques afin de générer de l'énergie sûre et fiable à des prix abordables, en particulier aux pays en développement. De nouveau, nous sommes reconnaissants à l'Agence de l'aide qu'elle a apportée en faisant entrer l'énergie nucléaire par le biais de l'utilisation de réacteurs de faible et moyenne puissance en tant qu'option viable pour générer de l'électricité.

À cet égard, j'attire l'attention sur la réunion qui a eu lieu entre le Président indonésien, S. E. Abdurrahman Wahid, et le Directeur général de l'AIEA en décembre dernier. À cette réunion, le Président a confirmé qu'il appuyait les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire pour répondre aux besoins fondamentaux de la population. Le Président a également souligné que son gouvernement gardait un esprit ouvert s'agissant de l'utilisation d'énergie nucléaire en tant que source optionnelle dans l'avenir.

Veiller à assurer une haute sûreté nucléaire partout dans le monde revêt une importance de premier plan pour l'Indonésie. Les aspects de la sûreté doivent être pris en compte à une étape initiale de l'aménagement des installations nucléaires. L'Indonésie partage l'opinion très répandue selon laquelle même si la responsabilité de veiller à la sûreté de l'aménagement, de la construction et du fonctionnement d'une installation nucléaire incombe à l'État ayant juridiction sur cette installation, la coopération entre États est nécessaire pour faire en sorte que les niveaux de la sûreté nucléaire internationalement acceptés soient respectés partout. Bien que des progrès notables aient été faits, beaucoup d'autres restent encore à faire. Il importe que les parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire, lors de la prochaine réunion d'examen, fassent des progrès sensibles dans des domaines où il existe un besoin d'améliorer les conditions de sûreté. Dans ce contexte, l'Indonésie a récemment promulgué deux directives, une sur la sûreté nucléaire et la sûreté radiologique et l'autre sur l'utilisation de l'énergie nucléaire, en vue de faciliter l'application des Nouvelles normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements.

Dans sa quête continue du renforcement du régime de non-prolifération et de l'instauration d'un monde libéré des dangers que font peser les armes nucléaires, l'Indonésie a signé le Protocole additionnel à

l'Accord de garanties avec l'AIEA. Je tiens à souligner à cet égard que l'Indonésie est parmi les premiers rares pays à avoir ratifié et appliqué le Protocole. C'est compte tenu du rôle que joue l'Agence dans la sauvegarde des matières et installations nucléaires afin d'empêcher qu'elles ne soient volées ou détournées à des fins militaires qu'il faut envisager la conclusion universelle des Protocoles additionnels.

Au niveau régional, l'Indonésie a participé activement aux travaux de l'Association des nations du Sud-Est (ANASE)-Atelier de l'AIEA sur l'application du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, et elle a proposé la création d'un système de garanties pour l'Asie du Sud-Est afin de satisfaire aux conditions énoncées dans le Traité. Nous escomptons que le système de garanties proposé contribuera sensiblement à renforcer davantage la confiance mutuelle entre les membres de l'ANASE de même que les dispositions relatives aux programmes de garanties.

S'agissant de la recherche de technologies pour les réacteurs, nos scientifiques et nos ingénieurs de l'Agence nationale de l'énergie atomique ont réussi à augmenter la capacité du réacteur nucléaire à Bandung. Un autre réacteur de recherche a été inauguré en juin dernier par le Vice-Président de la République d'Indonésie. Ces initiatives complexes ont été menées avec succès par nos ingénieurs après qu'ils eurent participé à divers programmes de coopération technique organisés par l'AIEA, dont nous remercions l'Agence.

Le Programme de coopération technique est l'un des éléments les plus précieux des activités menées par l'AIEA. Il a grandement aidé l'Indonésie à étendre les capacités de ses ressources humaines, de ses installations scientifiques-techniques et de son infrastructure d'appui, ensemble jugé important pour ses priorités nationales relatives à la santé, à l'industrie, à l'agriculture, à la production de bétail et à l'environnement. L'Indonésie a déjà fait savoir qu'elle était désireuse de partager ses compétences et ses installations scientifiques de même que d'échanger son expérience avec d'autres pays en développement. La consommation du Programme dépendra, néanmoins, des efforts que fera l'Agence pour promouvoir la coopération Sud-Sud en sus du cadre Nord-Sud existant déjà. Dans ce contexte, l'Indonésie demande à l'Agence de continuer encore d'explorer la possibilité d'introduire de nouveaux programmes novateurs pour les pays en développement.

L'Indonésie est également reconnaissante de l'appui que l'Agence a fourni à son Comité de contrôle de l'énergie nucléaire en convoquant deux ateliers régionaux : le premier, sur le renforcement des capacités nationales de répondre aux urgences radiologiques, et le second sur le développement d'un cadre juridique présidant à la gestion de la sûreté des déchets radioactifs et à la sécurité du transport de matières radioactives. Ces deux ateliers ont été opportuns et appropriés pour la région du Pacifique-Sud, car ils ont contribué tant à la prise de conscience des problèmes qui se posent qu'au développement des capacités de la région de répondre à toute urgence radiologique. Nous attendons que de telles activités se renouvellent dans l'avenir sur divers aspects de la sûreté radiologique et des garanties convenant aux besoins spécifiques de notre région.

Il faut souligner que ces activités de coopération qui sont appliquées par le biais de programmes efficaces contribueraient sensiblement à améliorer les capacités scientifiques, technologiques et régulatrices des pays en développement. La délégation indonésienne se félicite de la Stratégie de la coopération technique et de la notion de « partenaires au développement », notamment du cadre du programme de pays et de la planification thématique grâce à l'application des critères du modèle de projet. L'adoption de ces approches par l'Agence est conforme à la politique et à la stratégie du Gouvernement indonésien pour accorder une attention et une importance plus grandes aux avantages des utilisateurs finals et à l'impacte socioéconomique de la science et de la technologie, plutôt qu'à la production générée seulement par la recherche et le développement. L'Agence nationale de l'énergie atomique a donc développé avec succès des partenariats avec divers ministères, des gouvernements provinciaux, des institutions universitaires, des organisations non gouvernementales et le secteur privé pour mettre au point et appliqué des techniques nucléaires concernant l'amélioration du bien-être et du bien public.

Je saisis l'occasion pour confirmer que l'Indonésie a grandement bénéficié de l'aide reçue de l'Agence. Elle compte bien intensifier encore cette coopération par le biais du programme de coopération technique et dans le cadre d'accords régionaux de coopération.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat sur le point de l'ordre du jour à l'examen au-

jourd'hui. Les orateurs encore inscrits seront entendus demain matin.

Je rappelle au représentant de la République populaire démocratique de Corée, qui souhaite exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Hong Je Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à exercer son droit de réponse au sujet des mentions faites de la prétendue question relative à la péninsule de Corée par le Directeur général de l'AIEA et par quelques pays dans leurs déclarations.

Comme il est bien connu, la question nucléaire sur la péninsule de Corée n'est pas une question qui doit être discutée à l'ONU. La question nucléaire est une question politique et militaire qui doit être réglée bilatéralement entre la République démocratique de Corée et les États-Unis en tenant compte de son origine, mais aussi de sa nature. La question nucléaire sur la péninsule de Corée sera réglée lorsque sera pleinement appliqué le Cadre agréé de la République populaire démocratique de Corée-États-Unis. Il est donc injuste et partial de demander à la République populaire démocratique de Corée d'appliquer telle ou telle disposition des Nations Unies. Ce genre de démarche

n'aidera pas à résoudre le problème. Si les pays s'intéressent véritablement au règlement de cette question, ils doivent favoriser et promouvoir l'application du Cadre agréé de la République populaire démocratique de Corée-États-Unis.

Qu'il me soit permis de répondre brièvement à la déclaration faite par le représentant de la Corée du Sud. La mention faite du problème nucléaire par la partie Corée du Sud, qui sait beaucoup mieux que d'autres qu'il sera réglé entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, suscite beaucoup de suspicion de notre part. Nous espérons que la partie Corée du Sud renoncera à sa notion de confrontation si elle a sincèrement l'intention de parvenir à la confiance et à la réconciliation sur la péninsule de Corée. Nous déplorons aussi l'approche hypocrite du Japon sur cette question et l'invitons fermement à régler la question de ses crimes passés perpétrés contre le peuple coréen aussi vite que possible avant de s'occuper de cette question.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que, comme il est mentionné dans le Journal d'aujourd'hui, l'examen du point 44 de l'ordre du jour intitulé « Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000 » n'aura pas lieu demain matin et qu'il est remis à une date ultérieure qui sera bientôt annoncée.

La séance est levée à 13 h 5.